

Fouilles et sondages sur le flanc oriental de la Larissa à Argos

Wilhelm Vollgraff

Citer ce document / Cite this document :

Vollgraff Wilhelm. Fouilles et sondages sur le flanc oriental de la Larissa à Argos. In: Bulletin de correspondance hellénique. Volume 82, 1958. pp. 516-570;

doi : 10.3406/bch.1958.2354

http://www.persee.fr/doc/bch_0007-4217_1958_num_82_1_2354

Document généré le 18/05/2016

FOUILLES ET SONDAGES SUR LE FLANC ORIENTAL DE LA LARISSA A ARGOS

I. — LE KRITÉRION

Au pied de la Larissa, à 113 mètres au Nord des gradins du théâtre, s'élevait un gros mur de soutènement dont les restes ont depuis longtemps attiré l'attention des voyageurs et des archéologues (fig. 1, CDEF ; fig. 2-4) (1). Tel qu'on le voyait au début de nos fouilles, il présentait l'aspect d'un beau mur polygonal de hauteur inégale (h. max., 2 m. 85 (2) ; ép. 0 m. 70), exhaussé sur une grande partie de son étendue au moyen de moellons irréguliers, non liés par ciment et mêlés par ci par là de briques. En 1903, j'ai fait enlever les moellons empilés et dégager, au milieu du mur, l'antique escalier d'accès de la terrasse qu'il soutenait (3). De cet escalier restent aujourd'hui six degrés en calcaire larges de 2 m. 10 et hauts, en moyenne, de 0 m. 27 (fig. 1, B ; fig. 5, photographie prise avant la destruction des parties récentes du mur ; fig. 5 *bis*). La face inférieure du premier degré est à 0 m. 53 au-dessus du pied du mur ; la face de devant en est parallèle à la face du mur. Ainsi de deux choses l'une : ou il y a eu deux degrés de plus au bas, en saillie sur le mur, ou bien les fondations du mur ont été un jour déchaussées de 0 m. 53. En haut, les parois de l'escalier attestent l'existence de cinq autres degrés. Mais comme ces parois ne sont pas conservées dans toute leur hauteur, l'escalier doit avoir compté encore quelques marches de plus.

Même avant le dégagement de l'escalier d'accès, il était généralement reconnu que le mur polygonal, long de 35 mètres, avec ses deux murs

(1) Le plan du Kritérion et du nymphée a été levé et dessiné par W. van der Pluijm. Quelques lettres ne sont pas « sorties » au tirage, mais on retrouvera aisément toutes les parties dont il est question plus loin.

(2) Selon J. G. Frazer (*Pausan. Description of Greece*, V, 1913, p. 563, *addenda*), le mur polygonal aurait 3 m. 40 de haut. Kophiniotis ('Ιστορία τοῦ Ἀργούς, p. 92) lui donne par erreur une hauteur de 12 βήματα (= 8 m. 40).

(3) Cf. Paus., V, 21, 2 : λίθου τε πρὸς αὐτῷ τῷ ὅρει κρηπὶς καὶ ἀναθασμὸι δι' αὐτῆς.

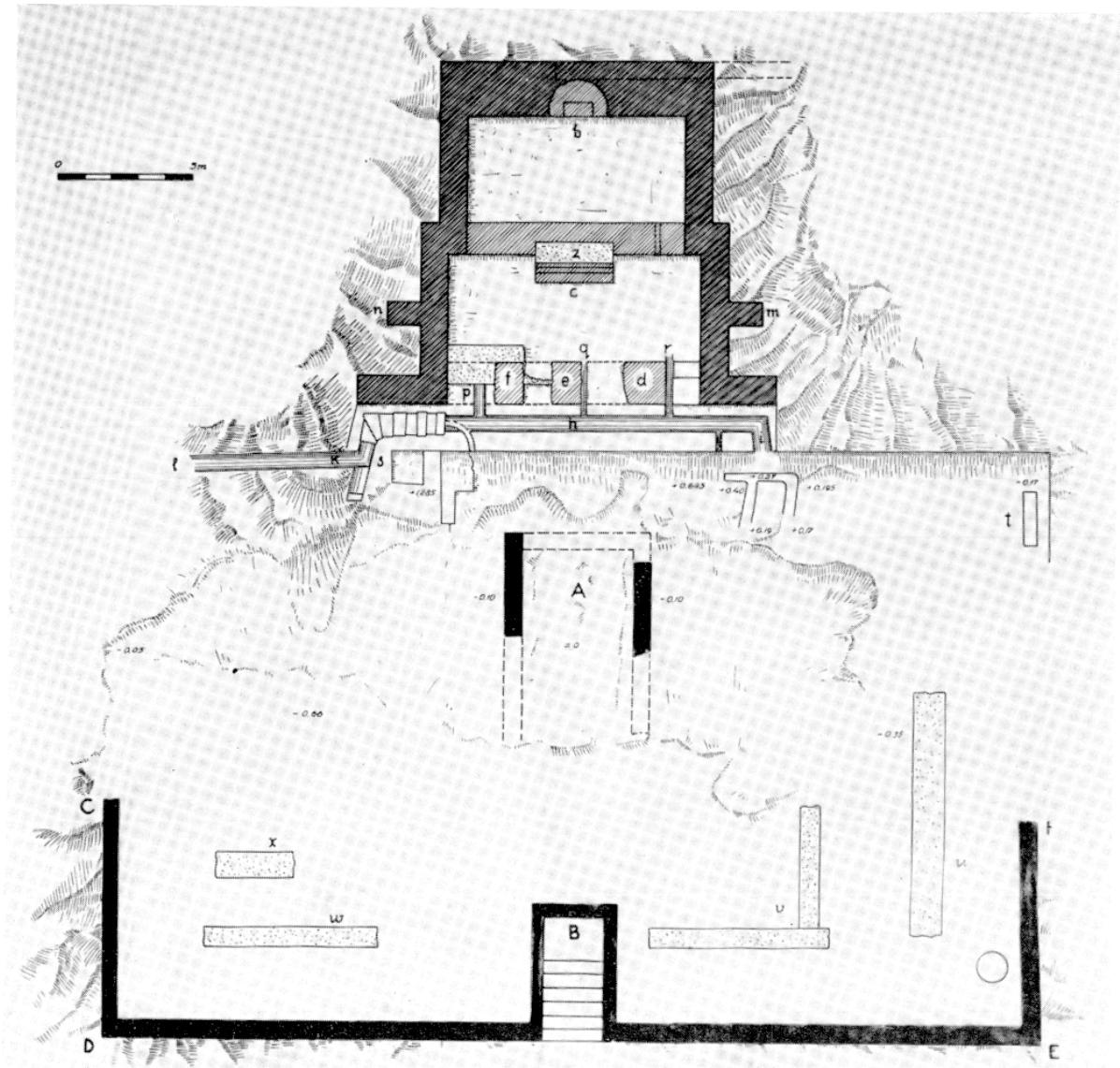


Fig. 1. — Plan du Kritérion et du nymphée romain.

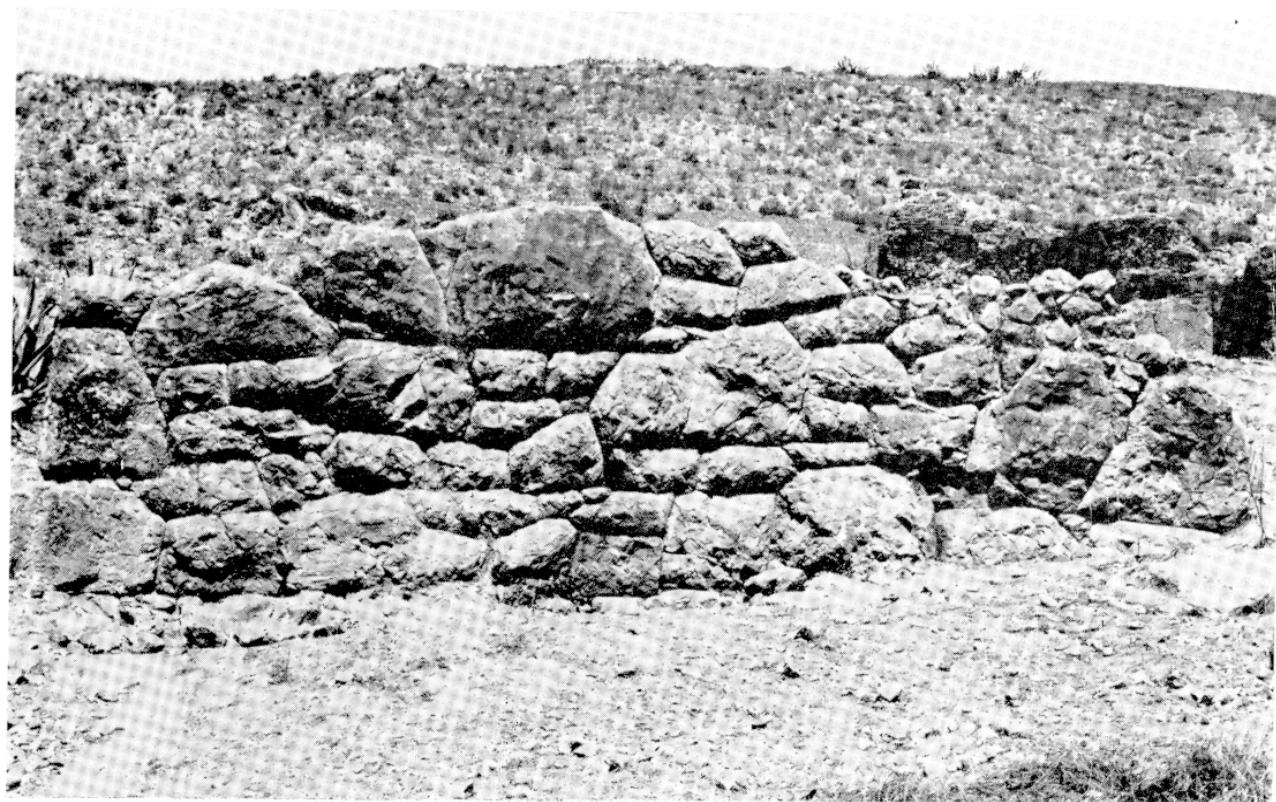


Fig. 2. — Mur polygonal du Kritérion. Extrémité Sud.

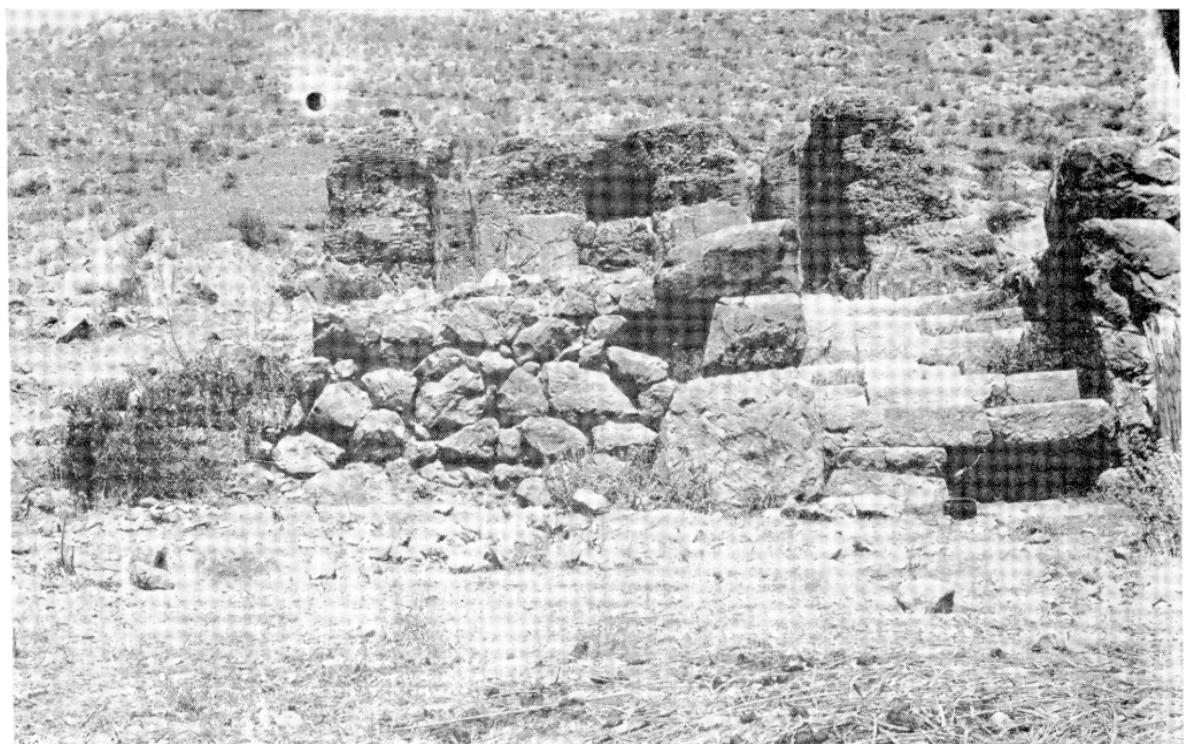


Fig. 3. -- Mur polygonal du Kritérion. Partie médiane.

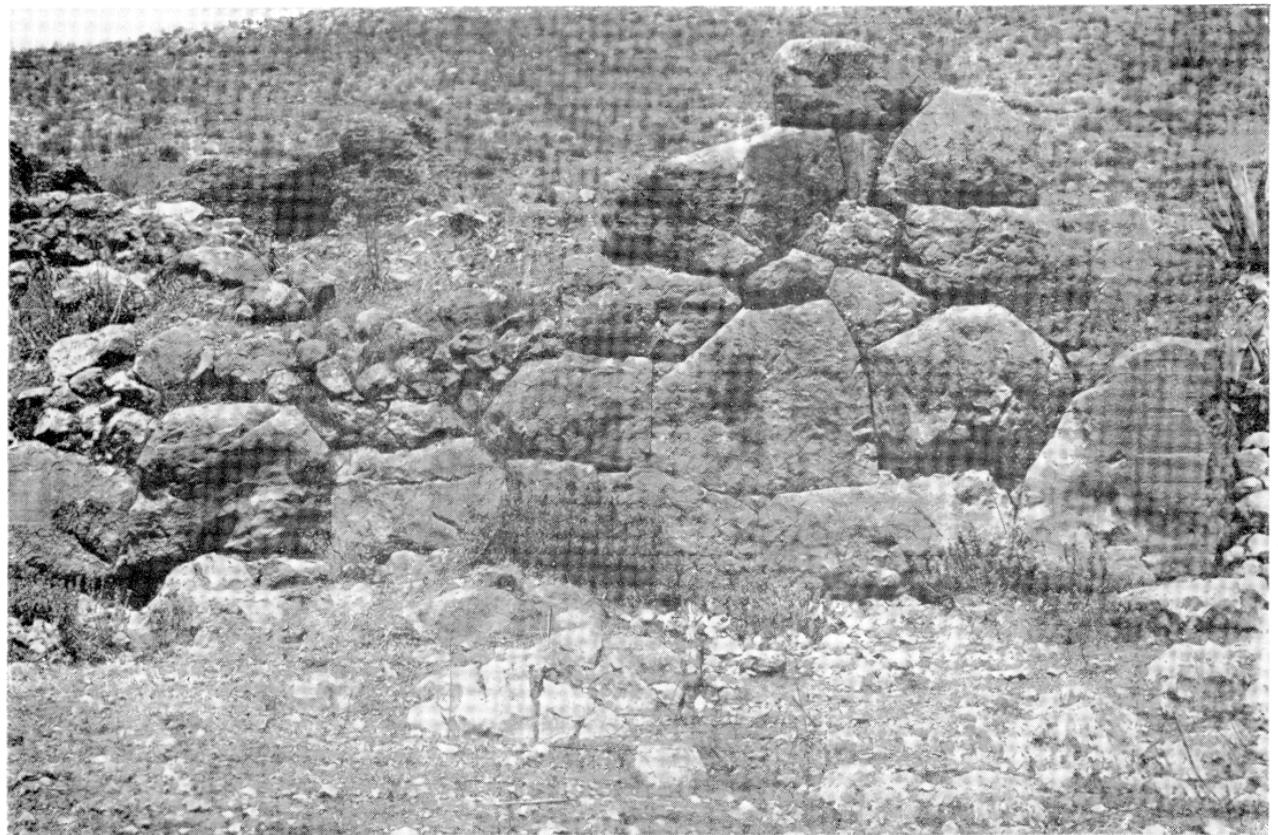


Fig. 4. -- Mur polygonal du Kritérion. Extrémité Nord.



Fig. 5. -- Escalier d'accès à la terrasse du Kritérion.

latéraux mesurant respectivement 8 m. 10 et 8 m. 75, servait uniquement à soutenir la terrasse au pied de laquelle il s'élève. La terrasse a été dégagée en 1906. La partie postérieure en est taillée dans le roc et assez bien conservée, bien qu'elle porte les traces de l'érosion à laquelle le calcaire de la Larissa est normalement sujet. La partie Est de la terrasse consistait en terres rapportées, qui ont glissé lorsque le haut du mur polygonal s'est écroulé sous la poussée du remblai, ou bien a été démolie à l'effet de réutiliser les pierres. D'après nos mensurations, le niveau de la terrasse est à 4 m. 10 au-dessus du pied du mur de soutènement. Celui-ci a donc dû avoir cette même hauteur, d'où il suit que l'escalier d'accès a compté quinze (ou treize) marches.

Y compris l'épaisseur des murs de soutènement latéraux, la terrasse mesurerait 35 mètres dans le sens Nord-Sud. Dans le sens Est-Ouest, elle mesurerait 21 mètres, si l'on ne compte pas l'épaisseur du mur de soutènement Est.

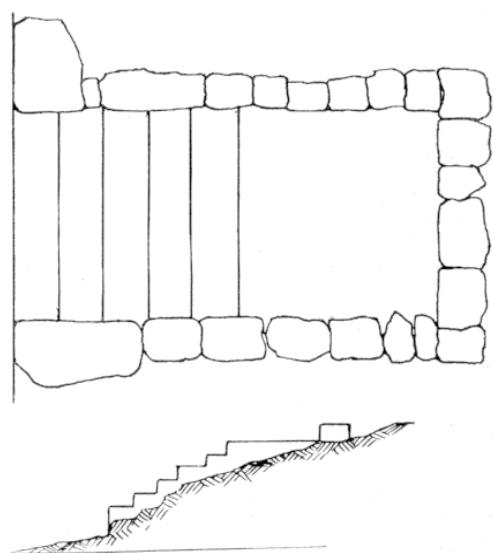


Fig. 5 bis. -- Plan de l'escalier d'accès.

A l'époque de la fondation du Kritérion, le pied en usage à Argos paraît avoir été celui de 0 m. 35 (longueur du mur latéral Sud, 25 pieds ; longueur du mur de soutènement Est, 100 pieds ; hauteur, 12 pieds ; épaisseur, 2 pieds ; largeur de l'escalier, 6 pieds ; hauteur des degrés de l'escalier, $\frac{1}{2}$ coudée ; étendue de la terrasse dans le sens Est-Ouest, 60 pieds). Le pied de 0 m. 35 est attesté par nombre de monuments des époques géométrique et archaïque. Selon H. Payne, le temple de Héra Akraia à Pérachora, qui remonte probablement au IX^e siècle, a approximativement 8 mètres de long et environ 5 m. 50 de large (1), ce qui reviendrait à $23 (24?) \times 16$ pieds de 0 m. 35. Au même endroit, le temple de Héra Liménia, qui date de la fin de l'époque géométrique, mesure 9 m. 50 \times 5 m. 60 (2), soit 27×16 pieds de 0 m. 35. A Orchomène, le temple mesure 21 m. 40 \times 8 m. 40 (3), soit 60×24 pieds de 0 m. 35. Le temple archaïque sur l'Aspis à Argos (4) mesure approximativement 18 m. \times 5 m. 50, ce qui pourrait équivaloir à 50×16 pieds de 0 m. 35. Le petit temple de Dréros, qui est d'époque géométrique tardive, mesure approximativement 10 m. 09 \times 7 m. 02, soit 30×20 pieds de 0 m. 35, avec une épaisseur de murs de 0 m. 70 (2 pieds) (5). Au même endroit, le grand temple, qui date de la période archaïque mesure 24 m. \times 10 m. 70 (6), soit 70×30 pieds. A Délos, le temple d'Apollon du VII^e siècle mesure 15 m. 80 \times 10 m. 10 (7), soit $45 \times 30 (?)$ pieds. A Sparte, le temple d'Orthia, construit tout au début du VI^e siècle (8), mesure 15 m. 80 \times 7 m. (9) = 45×20 pieds. En Grande-Grèce, l'ancienne unité de mesure n'est tombée en désuétude que fort tard. A L'Héraion du Silaris, l'édifice le plus ancien, élevé au VII^e siècle, mesure 24 m. 30 \times 7 m. 05, soit 70×20 pieds de 0 m. 35 (10), et le pied du grand temple, qui date de la fin du VI^e siècle, y est apparemment aussi d'à peu près 0 m. 35 (11).

Par contre, les constructeurs du temple de Corcyre, bâti dans les premières décades du VI^e siècle (12), se sont servis d'un pied de 0 m. 307 (13). Mais les décorateurs du toit de l'édifice y ont arrêté leur choix, tantôt sur le pied de 0 m. 308, tantôt sur celui de 0 m. 352 (14). L'hécatompédon

(1) H. Payne, *Perachora*, p. 29 ; D. S. Robertson, *Handb. of Greek and Rom. archit.*², 1945, p. 322.

(2) *Perachora*, p. 110.

(3) Bulle, *Orchomenos*, I, pl. I-III, A, 60.

(4) *BCH*, 1907, pl. V, e ; cf. p. 155.

(5) E. Kirsten, *PW*, *Suppl.* VII, 1940, p. 133.

(6) *Ibid.*, p. 132.

(7) C. Weickert, *Typen der archaischen Architektur*, 1929, p. 35.

(8) Dawkins, *Artemis Orthia*, 1929, p. 20.

(9) *Ibid.*, p. 14, fig. 3.

(10) Zancani, *Héraion*, I, 1951, p. 25.

(11) *Ibid.*, p. 102 ; J. Bérard, *RA*, 1952, II, p. 14.

(12) G. Rodenwaldt, *Korkyra*, II, 1939, p. 194.

(13) H. Schleif, *Korkyra*, I, 1940, p. 48.

(14) K. A. Rhomaios, *Korkyra*, I, p. 107.

de l'acropole d'Athènes a 32 m. 80 de long : il date de l'époque de Solon, qui avait adopté le système métrique de Pheidon.

Quelques-unes des données réunies ci-dessus ne sauraient être adoptées définitivement sans de nouvelles et très minutieuses mensurations. Mais l'ensemble des mesures prises et publiées par les fouilleurs peut être considéré dès maintenant comme suffisamment démonstratif pour permettre la conclusion suivante. A l'époque géométrique (1) et jusque dans la seconde moitié du VII^e siècle, on s'est servi en Grèce du pied oriental de 0 m. 35 ; grâce à l'initiative de Pheidon, celui-ci y a été ensuite raccourci de différentes façons. Cette manière de voir est loin d'être neuve. Elle a été formulée, en substance, longtemps avant les découvertes sensationnelles de temples géométriques et archaïques. Le pied de 0 m. 35 équivalent à deux tiers de la coudée iranienne, a été signalé dès 1862 pour l'Asie Mineure par F. Hultsch (2). Selon Lehmann-Haupt (3), le pied iranien était d'abord légèrement plus grand, mais fut réduit en Phénicie, tantôt à 0 m. 3525, tantôt à 0 m. 35. Aux Phéniciens les Grecs devaient, outre l'alphabet, leurs systèmes pondéraux et monétaires : qu'y aurait-il d'étonnant s'ils leur avaient emprunté également des mesures de longueur ? Ce serait donc le pied phénicien qu'on aurait employé en Grèce à l'époque géométrique et jusqu'à l'adoption des réformes de Pheidon.

En certains endroits, le roc n'a pas été arasé jusqu'au niveau adopté pour la terrasse. Cela est surtout apparent dans les angles Sud-Ouest et Nord-Ouest (fig. 6, 7). La terrasse n'a pas porté d'édifice antique. Seules sont conservées, au centre, quelques parties de l'assise inférieure d'une enceinte quadrangulaire, large dans son œuvre de 4 mètres (= 12 pieds de 0 m. 33 ; fig. 1, A ; v. fig. 8, 9). En 1912, restaient *in situ* trois blocs de poros du mur Sud (longueur, 1 m. 075, 1 m. 33, 1 m. 395) et trois autres du mur Nord (longueur, 1 m. 235, 1 m. 20, 0 m. 75 ; le troisième bloc est brisé et incomplet). La largeur des blocs varie de 0 m. 62 à 0 m. 64 (2 pieds) ; la hauteur oscille entre 0 m. 21 et 0 m. 26. A 0 m. 16 au-dessous de la face supérieure, on constate une euthyntéria qui déborde de 0 m. 01 à 0 m. 06. Un bloc endommagé de la même enceinte a été retrouvé à l'angle S.-E.

(1) Je n'ai pas à examiner ici si la même unité de mesure a déjà été en usage pendant une partie de l'époque mycénienne. Il serait intéressant pour cela de connaître les exactes mesures du « palais de Nestor » nouvellement découvert. W. Dörpfeld a eu l'impression qu'à Troie les constructeurs se servaient d'une coudée de 0 m. 51 à 0 m. 52 (*Tiryns*, 1886, p. 297 ; *Troja und Ilion*, 1902, p. 39). Selon le même expert, la longueur des briques crues était de 0 m. 36 à Tirynthe et de 0 m. 35 à Mycènes (*Tiryns*, p. 296 ; cf. *BCH*, 1904, p. 371). A Tirynthe, le diamètre du foyer du mégaron est de 3 m. 50 (K. Müller, *Tiryns*, III, 1930, p. 144). Au même endroit, l'édifice que l'on regardait comme un temple du VIII^e siècle (Karo, *PW*, s. v. *Tiryns*, p. 1465), mais dans lequel Blegen a justement reconnu un mégaron submycénien (*Korakou*, p. 130 ss.), mesure 21 m. × 7 m., soit 60 × 20 pieds de 35 centimètres (mesures prises sur le plan publié par Blegen, *op. l.*, fig. 135).

(2) F. Hultsch, *Metrologie*, p. 267.

(3) *PW*, s. v. *Stadion*, p. 1947, 59 s. ; p. 1949, 61 (bibliographie). Cf. H. Drerup, *Gnomon*, 1956, p. 510.



Fig. 6. — Partie Nord de la terrasse du Kritérion, vue du Sud.



Fig. 7. — Terrasse du Kritérion vue du Nord.

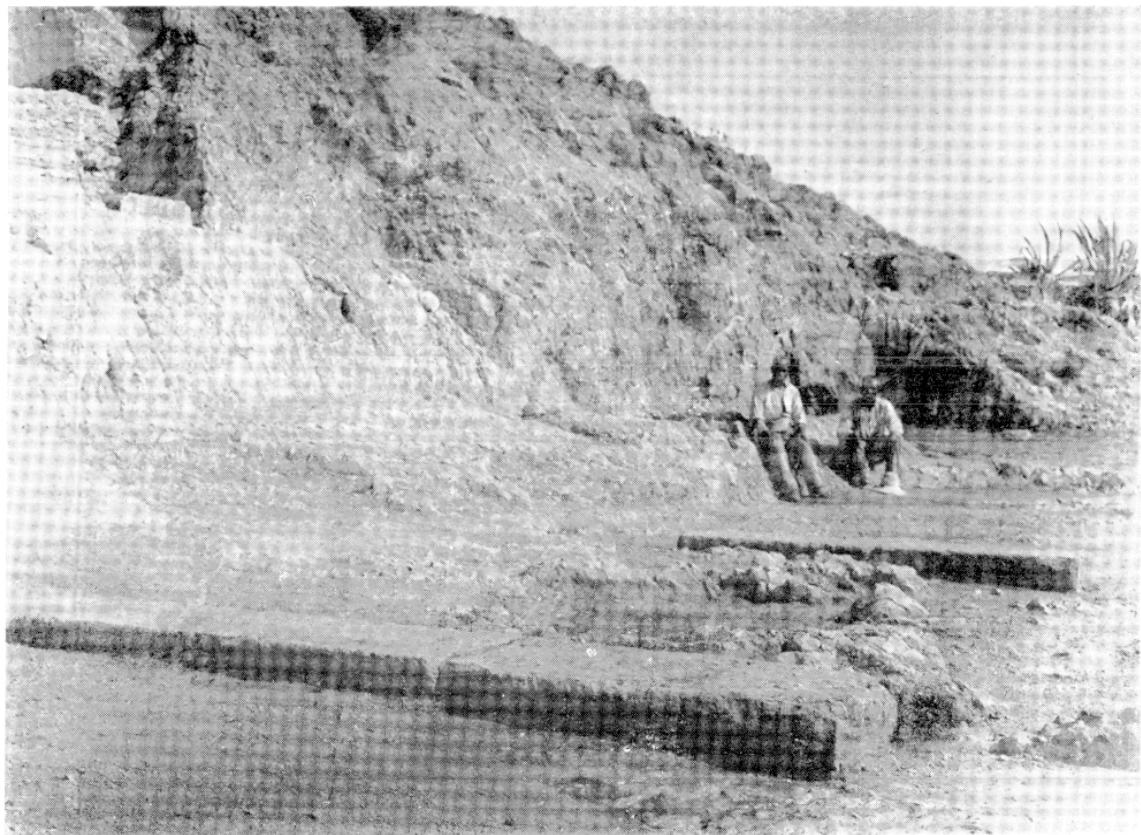


Fig. 8. --- Partie Nord-Ouest de la terrasse du Kritérion vue du Sud Est.

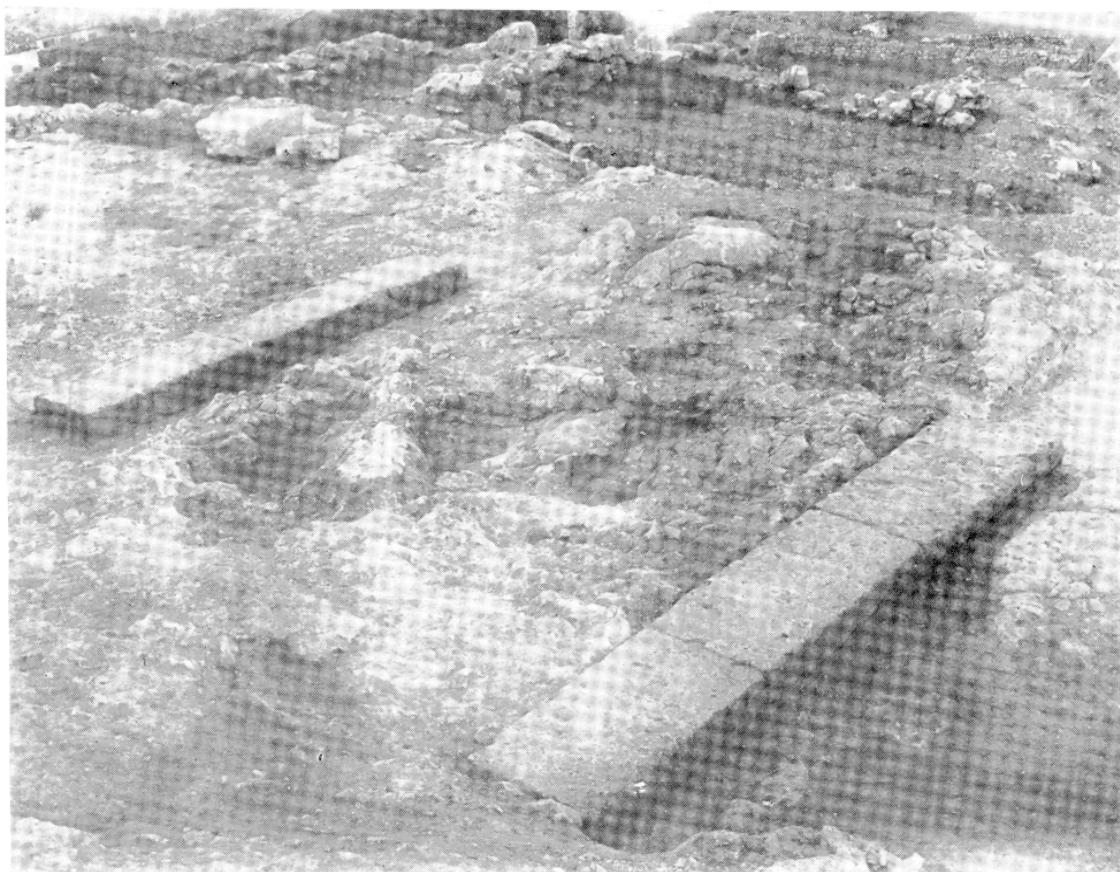


Fig. 9. --- Restes de l'enceinte rectangulaire sur la terrasse du Kritérion.

de la terrasse (longueur, 0 m. 60 ; hauteur, 0 m. 21). Trois autres blocs ont été enlevés et remployés à une époque tardive (1). Ils mesurent respectivement 1 m. 12 \times 0 m. 65 \times 0 m. 20, 0 m. 97 \times 0 m. 61 \times 0 m. 20, 0 m. 90 \times 0 m. 53 \times 0 m. 20 ; le troisième bloc n'est pas conservé dans toute sa largeur. Là où les blocs font défaut, le tracé des murs se dessine sur le rocher. Seule l'étendue de l'enceinte dans la direction Est ne peut être calculée : la partie Est de l'enclos reposait sur les terres rapportées de la terrasse et a disparu avec celles-ci. A l'intérieur du péribole, le rocher, bien qu'effrité par les intempéries, s'élève encore par endroits, jusqu'à 0 m. 39 au maximum, au-dessus du niveau de la terrasse.

Pour arriver à dater la terrasse de façon irrécusable il faudrait, sans doute, démontrer une partie de son mur de soutènement. A vue d'œil, j'inclinerais à attribuer l'appareil polygonal au milieu ou au troisième quart du VI^e siècle. A ce propos, il importe de remarquer aussi combien l'escalier d'accès est étroit et raide (2) : à une époque plus basse, dirions-nous, on n'eût pas manqué de lui donner un caractère plus monumental. D'autre part, je crois avoir montré que la terrasse du Kritérion doit avoir été mise en adjudication avant que Pheidon eût imposé à ses sujets le nouveau système métrique qui porte son nom, ce qui tendrait à confirmer la datation proposée ci-dessus. Quant à l'enceinte au centre de la terrasse, elle est clairement de date postérieure, vu que sa largeur et celle des blocs de son assise inférieure sont des multiples du pied de 0 m. 33. Mais elle n'est pas pour cela nécessairement beaucoup plus récente que le grand mur polygonal.

Aménagée comme elle l'est, la terrasse semble avoir été le siège d'une cour du genre de l'Aréopage athénien où on délibérait et rendait la justice en plein air (3). Aussi a-t-on eu raison d'identifier l'endroit avec le *χωρίον* appelé anciennement *Κριτήριον* que Pausanias signale en ces termes dans le voisinage du théâtre : τὸ δὲ χωρίον τὸ ὅπισθεν καὶ ἐξ τόδε *Κριτήριον* ὀνομάζουσιν, Ὄπερμήστραν ἐνταῦθα ὑπὸ Δαναοῦ κριθῆναι λέγοντες (4)· τούτου δέ ἐστιν οὐ πόρρω θέατρον (5).

* * *

Les considérations suivantes tendent à établir que la dénomination *Κριτήριον* remonte à une haute antiquité. Ni en grec classique, ni dans l'ancienne *κοινή* hellénistique, on n'a eu coutume de se servir des mots *κριτήριον* et *κριταί* pour désigner un tribunal criminel ou civil, ou des

(1) V. *infra*, p. 548.

(2) L'escalier de l'Aréopage d'Athènes présente la même particularité.

(3) Sur la colline de l'Aréopage, il était facile de se prémunir contre toute importunité et contre toute influence indue du dehors. A Argos, par contre, on a sans doute été obligé de placer à cet effet des clôtures sur les murs de soutènement de la terrasse, ainsi que dans le prolongement de ses murs latéraux.

(4) *Αἴτιον* poétique de la dénomination *Κριτήριον*.

(5) Paus., II, 20, 7.

juges préposés par l'État pour rendre la justice à des particuliers (1). On réservait ces termes pour des juges de concours, des arbitres, des juges établis par commission (2). En outre, *κριτής* signifiait, de façon générale, celui qui juge d'une chose ou qui est compétent pour en juger.

Le dictionnaire de Liddell et Scott spécifie à tort qu'au paragraphe 8 du discours de Démade 'Τπέρ τῆς δωδεκαετίας, *κριτής* est synonyme de *δικαστής*. Voici ce que dit l'orateur : le discours du plaignant prédispose normalement les dicastes en sa faveur ; ils écoutent ensuite la défense de l'accusé en *critiques* courroucés. Pour ce qui est de la *κοινή* des auteurs, il faut descendre jusqu'à Diodore de Sicile pour trouver un exemple de *κριτής* comme synonyme de *δικαστής* (3).

Les textes épigraphiques et papyrologiques offrent cependant certaines exceptions. L'Argolide a connu à l'époque archaïque le mot *κριτήρ* au sens de « juge », comme le prouve une inscription de Mycènes du VI^e siècle : αὶ μὲ δαμιοργία εἴε, τὸς ἴαρομνάμονας τὸς ἐς [Π]ερσῆς τοις γονεῦσι *κριτέρας* ἔμεν *κατὰ Φερεμένα* (4), à défaut des démiurges, les hiéromémons attachés au sanctuaire de Persée seront compétents pour juger certains procès conformément aux termes de la loi. Pour *κριτήριον* au sens de « cour de justice », on trouve des parallèles épigraphiques dans un document lesbien du commencement du II^e siècle (5) et dans trois textes crétois du début et de la seconde moitié du II^e siècle : *κριτήριον* et *ἐπικριτήριον* y signifient respectivement « tribunal » et « cour d'appel » (6) ; M. Guarducci a d'abord attribué à *ἐπικριτήριον* le sens de « sentence définitive », explication adoptée par H. Van Effenterre (7), mais à laquelle M. Guarducci elle-même paraît ne plus se fier (8). Dans l'Égypte ptolémaïque enfin, les tribu-

(1) L'emploi du mot *κριτήριον* au sens de « tribunal » a été défini judicieusement par L. Robert, *REG*, 1925, p. 39.

(2) Cf. Polyb., IX, 33, 12 ; XVI, 27, 2 ; *IG*, VII, 4130, 6.

(3) Diod., I, 92, 2-4.

(4) *IG*, IV, 493.

(5) *IG*, XI, 4, 1064 : plusieurs villes de l'île de Lesbos forment une ligue et s'entendent sur le choix d'un tribunal commun (l. 40 : [δμογν]ωμονέωσι περὶ τῶν *κριτηρίων*).

(6) *Inscr. Cret.*, III, n° 10, p. 107, 61 (Itanos) ; p. 45, n° 4, 68 (Hiérapytna) ; IV, 174, 49 (Gortyne).

(7) H. Van Effenterre, *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, 1948, p. 145, 3.

(8) Une lettre sénatoriale de 116 avant J.-C. aux Amphictyons dit que le sénat διήκουσεν ἐπιμελῶς περὶ τῶν *κριτηρίων* καὶ ψήφων τῶν Ἀμφικτυόνων (*Syll.*³, 826, K, 9) ; cf. 826, D, 27 : τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτυόνων ἔχρινεν. 826, F, 18 : Ἀμφικτύονες ἔχριναν. 826, H, 26 : τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτυόνων ἔχριναν. D'aucuns ont eu l'impression que *κριτήριον* a ici le sens de « décision ». Rien n'est moins certain. Le texte latin de la lettre a probablement porté : *de iudiciis et suffragiis*. Or, *iudicium* ne signifie pas seulement « arrêt », « sentence », mais se prend également dans l'acception d'« audience » et ce serait là, à mon avis, le sens approprié dans la lettre du sénat. « Les décisions et les votes » serait un singulier ὄστερον πρότερον : les textes delphiques dont je parle enregistrent régulièrement d'abord les ψῆφοι et en fin de compte les décisions des Amphictyons.

Κριτήριον ne signifie pas davantage « arrêt » dans l'inscription d'Itanos que j'ai mentionnée ci-dessus. On y lit dans la traduction grecque d'un sénatus-consulte : οὗτε ἐπὶ τῷ *κριτήριον παρετύχοσσαν* », ils n'ont pas comparu devant la cour » (à moins qu'on ne préfère traduire : « ils n'ont pas assisté à l'audience », *neque ad iudicium adfuerunt*).

Finalement, cependant, sous l'influence de la langue juridique latine, *κριτήριον* a effective-

naux d'une certaine catégorie étaient désignés par le terme *κριτήρια* (1).

Bien que peu nombreux, les textes épigraphiques que je viens de citer semblent indiquer que *κριτήριον* au sens de *δικαστήριον* a fait partie de l'ancien vocabulaire dorien, dont le dialecte crétois a conservé un grand nombre d'éléments. Le témoignage des inscriptions est du reste corroboré par un texte littéraire du IV^e siècle. Platon a employé *κριτήριον* comme synonyme de *δικαστήριον* (2) dans un dialogue qui se déroule en Crète entre un Athénien, un Cnossien et un Lacédémoneen et où il s'agit d'imaginer un système de lois pour une nouvelle cité crétoise dont la législation et les institutions doivent être élaborées par une commission dont l'interlocuteur cnossien est membre (3). La parole est presque sans discon-
tinuer à l'hôte athénien, sous le masque duquel Platon développe profusément ses idées sur l'organisation à donner à une ville agraire. C'est donc apparemment d'une expression crétoise que Platon s'est servi ici (4).

ment passé ici et là au sens de *κρῖμα*, *κρίσις*. C'est ainsi que dans le texte grec d'un document latin de l'an 78 avant J.-C. (*IG*, XIV, 951, 20 s.), où *κριτήριον* apparaît trois fois comme la traduction de *iudicium*, il est question de casser certains *κριτήρια*.

(1) *Dikaiomata*, 1, 75 s. : ἐὰν δέ τις κρινόμενος ἐπὶ δικαστηρίου ἢ ἐπὶ κριτηρίου... ; p. 52 ; 167 ; F. Cumont, *L'Égypte des astrologues*, 1937, p. 45, 1.

(2) Plat. *Leg.*, VI, p. 767, b. II. Van Effenterre a signalé dans les *Lois* deux autres idiotismes crétois (*ἀγέλη*, *κτῆμα*. *Op. l.*, p. 51 s.).

(3) Plat. *Leg.*, VI, p. 702, c.

(4) Dans son analyse des *Lois*, Wilamowitz (*Platon*, I, 1919, p. 647-697 ; cf. *Aristot. und Athen*, I, 1893, p. 330 ss.) admet arbitrairement que Platon ne connaissait rien aux choses de Crète (p. 654 ; 669, 2 ; 679, 2), affirmation victorieusement réfutée par H. Van Effenterre dans son récent ouvrage (p. 47 ss.). Je n'insisterai ici que sur trois passages des *Lois* qui ne laissent pas d'être démonstratifs en cette matière. Wilamowitz les a remarqués (*Platon*, I, p. 679 ; 654 ; 669), mais ne leur a pas prêté grande attention. Platon insiste sur l'importance d'exercer la jeunesse de la nouvelle cité aux évolutions de la pyrrhique (*Leg.*, VII, p. 815, a), danse guerrière originaire de Crète (cf. Ph. E. Legrand, *Dict. Ant.*, IV, p. 1031) et passant pour y avoir été inventée par les Courètes (*Leg.*, p. 796, b). A Athènes, la pyrrhique figurait au programme des concours des Panathénées, mais ne faisait pas obligatoirement partie de l'éducation physique et militaire des jeunes gens. En exaltant les effets salutaires de la pyrrhique pour les deux sexes, Platon rend aux Crétois un hommage témoignant d'une juste entente de leurs coutumes et de leur mentalité. Le second passage des *Lois* brièvement signalé par Wilamowitz est plus significatif. L'hôte athénien recommande d'assurer par la loi une juste répartition des produits du sol. On les divisera en douze parties (une, sans doute, pour chaque mois de l'année), puis on partagera chaque douzième partie en trois parts égales, dont une pour les « hommes libres », entendez les propriétaires des lots de terrain cultivable, une pour les esclaves et une pour les étrangers besogneux ou rendant service à la communauté. Cette règle, écrit Platon, se rapproche de ce qui est légal en Crète (*Lois*, VIII, p. 847, c-848, c). Nous ignorons où et quand des mesures sociales d'une telle conséquence ont été réalisées en Crète, mais on ne saurait douter que Platon ait été renseigné à ce sujet (cf. O. S. Lauffer, *Die platon. Agrarwirtschaft*, *Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgesch.*, XXIX, 1936, p. 254). Ici encore, le philosophe athénien s'incline devant l'esprit des lois de la grande île dorienne. Dans un troisième passage enfin, Platon déclare expressément que l'exemple d'institutions de la Crète et de Sparte lui a été de grand secours pour rédiger des lois insolites (*νόμους ἀλλοίους τῶν πολλῶν τρόπων*, p. 836, b). Qu'on se souvienne aussi, à ce propos, de son éloge enthousiaste de la législation crétoise en général (*Lois*, I, p. 631, b-632, d ; cf. p. 634, d, 635, b), ainsi que de sa fervente admiration pour la *πολιτεία* sous plusieurs aspects commune aux États de Crète et de Sparte (*Resp.*, VIII, p. 544, c ; *Leg.*, III, p. 683, a ; cf. *Protag.*, XXVIII, p. 342). Croira-t-on qu'un si grand esprit ait peu connu les institutions qu'il célèbre... et qu'il n'appartenait qu'à lui de connaître ?

Le passage de Pausanias cité plus haut est clair et catégorique (1). La scène de l'*Oreste* d'Euripide qui a trait au jugement du héros dans l'assemblée du peuple à Argos (2) et les scholies qui s'y rapportent (3) offrent aussi quelque intérêt pour le sujet qui nous occupe, mais elles n'ont pas été interprétées comme il le fallait. L'impression dominante qui se dégage de la lecture de ces textes, c'est que l'endroit dit Πρών, ou Ἀλιαία, où se tenait l'assemblée du peuple, n'est pas le même que le Κριτήριον, dont la terrasse n'est d'ailleurs suffisamment grande que pour les séances d'un collège. Une seule scholie de l'*Oreste* peut nous faire hésiter un instant. J'entends parler de celle qui contient quelques lignes de Deinias, historien du III^e siècle, qui situe le tertre de deux personnages mythiques ὑπεράνω τοῦ καλουμένου Πρωνός ... οὗ συμβαίνει τοὺς Ἀργείους δικάζειν (4). Comme le texte porte ici, non ἐκκλησιάζειν (5), mais δικάζειν, beaucoup ont pensé que les noms Πρών et Κριτήριον étaient synonymes. Conclusion erronée. Le terme πρών « éminence », « hauteur », ne peut guère avoir été choisi pour désigner la terrasse peu élevée du Κριτήριον. Il convient mieux au lieu d'assemblée dont les gradins existent encore en partie à l'Ouest de l'odéon. Il n'est nullement impossible que l'ἀλιαία argienne rendit parfois la justice, de même qu'à Athènes l'*ecclésia* avait le droit de connaître des délits lésant la cité. Dans le fragment de Deinias, le mot συμβαίνει semble trahir que l'auteur entend parler d'une occurrence exceptionnelle.

Le texte de Pausanias qui place le Kritérion non loin du théâtre nous fournit encore un second indice topographique : le Kritérion était situé derrière le sanctuaire du Képhisos (6), courant d'eau en apparence tari, mais continuant à couler sous terre et reparaissant en cas de pluie torrentielle (7). Quel est ce ruisseau devenu invisible ? Le ravin de la Deiras

(1) Paus., II, 20, 7 ; v. *supra*, p. 524.

(2) Eur. *Or.*, 846-949. A noter les vers suivants : πρὸς δ' Ἀργεῖον οἴχεται λεών (846) ; ὁρῶ δ' ὄχλον στείχοντα καὶ θάσσοντ' ἄκραν / οἵ φασι πρῶτον Δαναὸν Αἰγύπτῳ δίκας / διδόντ' ἀθροῖσαι λαὸν εἰς κοινὰς ἔδρας (871-873) ; ἐπει δὲ πλήρης ἐγένετ' Ἀργείων ὄχλος (884) ; ἀλλ' οὐκ ἔπειθ' ὄμιλον (943).

(3) Schol. Eur. *Or.* : τὸν Πρῶνα λέγει . ἐνταῦθα φασι τοὺς Ἀργείους ἐκκλησιάζειν (871). ἡ δίκη συνήχθη περὶ τὴν μεγίστην ἄκραν ἐνθα καὶ Ἰναχός ἀλίσας τὸν λεών συνεδούλευσεν οἰκεῖν τὸ πεδίον. ὁ δὲ τόπος ἐξ ἐκείνου Ἀλιαία καλεῖται (872).

(4) *Ibid.*, 872 ; *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 25.

(5) V. note 3.

(6) Paus., II, 20, 6 : ἐν δεξιᾷ δὲ τῆς ὁδοῦ (le périégète se dirige vers le Sud) τῷ Κηφισῷ πεποίηται τὸ ἱερόν . τῷ δὲ ποταμῷ τούτῳ τὸ ὄδωρ φασίν οὐ καθάπαξ (« tout à fait ») ὑπὸ τοῦ Ποσειδῶνος ἀφανισθῆναι, ἀλλὰ ἐνταῦθα δὴ μάλιστα ἐνθα καὶ τὸ ἱερόν ἐστι συνιάσιν ὑπὸ γῆν ρέοντος. Παρὰ δὲ τὸ ἱερόν τοῦ Κηφισοῦ Μεδούσης λίθου πεποιημένη κεφαλή ... τὸ δὲ χωρίον τὸ ὄπισθεν καὶ ἐς τόδε Κριτήριον ὄνομάζουσιν. Un sondage à l'Est du grand mur polygonal a révélé l'existence d'un mur Nord-Sud en poros qui peut avoir appartenu au sanctuaire du Képhisos.

(7) Paus., II, 15, 5 : Poseidon tarit les eaux de l'Inachos, du Képhisos et de l'Astérion, καὶ διὰ τοῦτο οὔτε Ἰναχός ὄδωρ ἔχει οὔτε δίλος παρέχεται τῶν εἰρημένων ποταμῶν ὅτι μὴ ὄσαντος τοῦ θεοῦ. Le Céphise argien est mentionné aussi par Polémone (frg. 81 Preller : Ἀθήνησί τε Κηφισὸς καὶ ἐν Σικυῶνι καὶ ἐν Ἀργει) et par Elien (*Var. hist.*, II, 33). Strabon (IX, 16, p. 424) le situe également ἐν Ἀργει. Il lui fait prendre sa source au Mont Lyrcée (τὰς πηγὰς ἔχων ἐκ Λυρκείου), erreur aussi déconcertante que cette autre hévue du même compilateur, quand

a été formé par les eaux qui descendent, les jours de grands orages, des flancs de la Larissa et de l'Aspis. Au débouché de la gorge, elles tournaient à droite et allaient se perdre dans le terrain qui devint plus tard la place du marché. Aujourd'hui encore, quand une trombe d'eau s'abat sur les deux acropoles, on peut voir la rue qui va de la Deiras à l'agora entièrement inondée. A la démarchie d'Argos, on connaît les inconvénients et les dégâts qui en résultent, et on s'est ingénier, à plusieurs reprises, à y rémédier. Le remède efficace, ce serait de construire un conduit souterrain, solution probablement déjà réalisée dans l'antiquité, comme le suggère le texte de Pausanias. A l'origine, le pied oriental de la Larissa doit donc avoir été bordé par un lit de ruisseau. C'était là le Képhisos (1). Le gravier, peu roulé par l'action de l'eau, qu'en fouillant on rencontre sur le parcours indiqué a été amené au cours des siècles par le courant casuel du Képhisos. Comme le cours du ruisseau n'a pu s'étendre au delà de l'agora, il s'ensuit que le sanctuaire du Képhisos, et partant l'endroit nommé Kritérion, étaient situés au Nord du Théâtre.

Il ressort du texte de Pausanias cité plus haut (II, 20, 7) que le tribunal du Kritérion ne fonctionnait plus de son temps. Toutefois on considérait toujours la vieille terrasse comme un lieu vénérable et digne d'être entretenu (ne fût-ce que comme montée vers le nymphée), comme le prouve une réparation faite à l'époque impériale. A 4 mètres de l'angle Nord-Ouest de la terrasse, une cavité dans la paroi rocheuse a été comblée au moyen de fragments de calcaire et de briques, le tout lié par du mortier romain. Cette cavité est à 0 m. 60 au-dessus du niveau de la terrasse ; elle mesure 0 m. 48 en hauteur et 0 m. 52 en largeur.

* * *

Entre le Kritérion d'Argos et l'Aréopage d'Athènes, on constate certains traits de ressemblance révélateurs.

Ici et là, la cour de justice suprême des temps anciens siégeait à ciel ouvert. A Athènes, on avait fixé sur le roc à l'accusateur et à l'inculpé leurs places respectives. Pausanias (2), dont le témoignage est corroboré par d'autres sources, signale sur la colline d'Arès deux blocs de pierre brute, appelés *λίθος ὕβρεως*, la pierre de l'offense, et *λίθος ἀναιδείας*, la

il situe en Cynurie le Lyrcée où naît l'Inachos : ὁ Ἰνάχος ... τὰς πηγὰς ἔχων ἐκ Αυρκείου τοῦ κατὰ τὴν Κυνουρίαν ὄφους τῆς Ἀρκαδίας (VIII, 7, p. 370). Bölte (PW, IX, 1921, p. 248 s.) suppose que c'était l'affluent le plus septentrional de l'Inachos qui portait le nom de Képhisos. Hypothèse inadmissible. Pour quelle raison les Argiens auraient-ils consacré chez eux un sanctuaire à un cours d'eau aussi éloigné de leur ville que ledit tributaire de l'Inachos ? Avant Bölte, Steffen avait admis, lui aussi sans rime ni raison, que le Képhisos était l'affluent de l'Inachos qui passe par le ravin appelé Dervénakia (Karten von Mykenai, 1884, I). H. Lehmann (Argolis, I, 1937, p. 16, 28, 51) a baptisé Képhisos l'affluent principal du Charadros.

(1) *Nieuwe opgravingen te Argos*, 1931, p. 13 (83) s.

(2) Paus., I, 28, 5.

pierre du ressentiment. Les deux *ἀργοὶ λίθοι* qui servaient de tribunes aux parties sont visibles encore maintenant (1). Or, nous avons vu qu'à l'intérieur de l'enceinte sur la terrasse du Kritérion, le rocher dépasse par endroits le niveau ambiant. Cet état de choses conduit à penser que là aussi nous sont conservés les vestiges de tribunes rupestres, disposées, de même qu'à Athènes, l'une à l'orient, l'autre à l'occident.

En second lieu, il a fallu aux deux endroits, pourvoir à des sièges pour les juges. Sur la plate-forme de l'Aréopage, on distingue un banc taillé dans la pierre qui a, de l'aveu général, servi à cette fin. Au Kritérion, le visiteur ne remarque plus rien de tel. Mais, comme je l'ai dit, on constate des élévations sensibles dans les parties Ouest, Sud-Ouest et Nord-Ouest de la terrasse (fig. 6 et 7). Il ne semble pas que l'on ait fait disparaître à dessein les sièges où les juges venaient se grouper en demi-cercle autour de l'enceinte centrale. Leur destruction aura été l'œuvre du temps.

Enfin, il y avait du côté Nord-Est de l'Aréopage un sanctuaire, partiellement souterrain, des Erinyes (2), regardées comme patronnes de la procédure criminelle. Sa fondation remontait assez haut : Thucydide rapporte que quelques-uns des suivants de Cylon, qui s'empara de l'Acropole en 636 ou 632, s'y étaient réfugiés (3). Sans compter le serment des juges et celui, obligatoire et promissoire (4), des témoins, chaque procès devant l'Aréopage s'ouvrira par les prestations de serment des parties : l'accusateur jurait que l'accusé était coupable et celui-ci se déclarait innocent. Le faux serment que chaque audience comportait donc nécessairement, demeurait impuni : on laissait à la divinité le soin du châtiment. Et comme les Erinyes avaient pour tâche de poursuivre les parjures (5), c'était par elles que la cour de l'Aréopage faisait jurer (6), à elles que les acquittés (7) avaient coutume de sacrifier (8).

(1) Caillemer, *Dict. Ant.* I, 1877, p. 398 ; Frazer *ad Paus.*, *l. l.* ; Judeich, *Topogr. Athen*², 1931, p. 300.

(2) Paus., I, 28, 6 ; *Dict. Ant.*, II, p. 1416. Après l'acquittement d'Oreste, les Érinyes sont reléguées, chez Eschyle, dans leurs futures demeures (*Eumen.* vs. 1007, 1023), « l'antre souterrain, où elles trouveront, parmi les offrandes et les rites antiques, un culte sans pareil » (vs. 1036-1038). Cf. Eur. *El.*, 1270 s. :

δειναὶ μὲν οὖν θεαὶ τῷδ' ἄγει πεπληγμέναι
πάγον παρ' αὐτὸν χάσμα δύσονται χθονός.

(3) Thucyd., I, 26, 11. Cf. aussi Forrest, *BCII*, 1956, p. 39 sq.

(4) Éd. Cuq, *Dict. Ant.*, III, p. 766.

(5) Hom., *Il.*, XIX, 259 s. :

Ἐρινύες, αἱ θύπο γαῖαν
ἀνθρώπους τίνυνται ὁ τίς κ' ἐπίορκον ὄμόσσῃ.

(6) Dinarch., I, 47 : ἐπιορκηκώς μὲν τὰς Σεμνὰς θεάς ἐν Ἀρείῳ πάγῳ καὶ τοὺς ἄλλους θεοὺς οὓς ἔκει διέμνυσθαι νόμιμόν ἐστι.

(7) Paus., *l. l.*

(8) Eschyle, qui combine une fois les noms 'Αρά 'Ερινύς (*Sept.*, 70) et qui appelle dans trois de ses tragédies les Érinyes du nom d'Αραι (*Sept.*, 954 ; *Choeph.*, 406 : νερτέρων τυραννίδες ... 'Αραι. Les Érinyes « tyrannisent » les morts en tant qu'elles ont charge de torturer les criminels dans les Enfers, *Eumén.*, 322), leur fait dire dans les *Euménides* (417) : « dans nos

Or, le Kritérion semble avoir été placé sous le patronage de ces mêmes divinités. Le grand mur polygonal est orné de deux reliefs votifs représentant une triade divine (voir fig. 4). A l'extrême Nord du mur les déesses sont figurées vues de profil, trônant côté à côté ; plus à gauche on distingue une rangée de trois figures assises, vues de face (1). Chacun des deux reliefs rupestres porte une inscription mentionnant les Epitélides (2) :

Ἐπιτελίδεσ[τι] (3)
Δα...κὶς ἵσσατο
[κα]ὶ Λ[υ]σικτάτεια.

Ἐπιτελίδων· ταὶ
Διονυσίου ἀ-
[νεθέ]τ[αν] (4) ε[ὖ]-
[ξάμεναι].



Fig. 10. — Inscription gravée sur le mur polygonal du Kritérion.

Les caractères semblent appartenir au III^e siècle (fig. 10). L'emploi de la lettre ω et l'absence du signe de l'aspiration devant ΙΣΣΑΤΟ indiquent

demeures souterraines on nous nomme 'Αραι''. Cela ne peut guère signifier : « nous portons le nom d'Αραι dans les Enfers ». Par οὕκοις γῆς ὑπαί, de même que par γῆς ὑπὸ κεῦθος (*Eumen.*, 1036), le poète désigne la grotte dont on connaît la situation sous le sanctuaire athénien (cf. W. Judeich, *Topogr. von Athen*², 1931, p. 300). Αραι et Σεμναί sont à Athènes les noms rituels des Érinyes.

(1) Milchhoefer, *AM*, 1879, p. 157.

(2) *IG*, IV, 569 s.

(3) Restitution sûre ; cf. F. Bechtel, *Griech. Dial.*, II, p. 484. Le dialecte argien contient des éolismes.

(4) Cf. *IG*, IV, 564 : τῶν Φανάκων· τοὶ Νιράγα ἀνέθεν. *BCH*, 1903, p. 264, 9, *Mnemos.*, LXVIII, 1930, p. 37 : ἀνεθέταν τοὶ Λιολάω.

en tout cas que ces textes ne sont pas antérieurs au IV^e siècle. Dans Λ[υ]σι-χράτεια et dans Διονυσίου le sigma intervocalique n'est pas supprimé, ce qui indique plutôt le III^e siècle, époque à laquelle les formes de la κοινή se mêlent à celles du dialecte local. M. Fraenkel met justement le nom des trois déesses en rapport avec ἐπιτελεῖν, « accomplir ». Attendu que le nom des Πότνιαι passe à Ποτνιάδες et celui des εὐμενεῖς θεαί à Εὐμενίδες, rien ne défend de voir dans les Ἐπιτελίδες des θεαὶ ἐπιτελεῖς, des déités qui exécutent leurs arrêts (1). Ce ne serait là d'ailleurs pas la seule solution possible. Il se pourrait que le nom fût primitivement Ἐπι-τελεσ-ίδες ; car en dialecte argien ε(σ)ι se change en ι long (2). Les noms à suffixe en -i- passent non rarement à la flexion des noms à suffixe en -d- (3). Ἐπιτέλεσις serait comparable, par exemple, à Νέμεσις et à Λάχεσις (4). Le substantif ἐπιτέλεσις, qui est connu, doit avoir été synonyme de ἐπιτελείωσις (5) et de ἐπιτέλεια, au sens d'« accomplissement ». Pour le pluriel Ἐπιτελεσίδες, Ἐπιτελῆδες cf. l'autel des Θέμιδες à Trézène (6) et le sanctuaire des Νεμέσεις à Smyrne (7).

Les Epitélides ne sont pas nommées autre part. Max. Fraenkel voyait en elles les Destinées, qui déterminent et mènent à accomplissement le sort des humains. Mais les Moirai ont un caractère d'universalité et seraient donc moins bien à leur place ici que les Furies, dont la principale activité consiste à pourchasser les méchants et à seconder la justice humaine (8). De plus, Milchhöfer a noté que les trois Epitélides figurées de profil ont chacune sur les genoux un objet en forme de bande étroite (9). Attribut facile à reconnaître : tant en Argolide qu'ailleurs, les Erinyes tiennent en main le serpent.

L'appellation Ἐρινύες, que l'on regardait déjà comme très ancienne du fait qu'on ne lui connaissait pas d'étymologie certaine et dont nous savons maintenant qu'elle remonte à l'époque mycénienne (10), est très souvent remplacée (11), soit par des euphémismes : Εὐμενίδες, Σεμναί, Πότνιαι (12),

(1) Ἐπιτελής au sens actif se lit dans Antoninus Liberalis (19, 3), qui parle de ἀγαθοὶ καὶ ἐπιτελεῖς οἰωνοί.

(2) F. Bechtel, *op. l.*, II, p. 440, § 2 ; *Le décret relatif à Knossos et Tylissos*, p. 48.

(3) E. Schwyzer, *Griech. Gramm.*, I, p. 464, 1.

(4) Cf. les noms de femmes en -σις, F. Bechtel, *Histor. Personennamen*, p. 612-617.

(5) Plut. *Num.*, 14 : τὴν ἐπιτελείωσιν τῆς εὐχῆς.

(6) Paus., II, 31, 5.

(7) Paus., VII, 5, 2 s.

(8) *Hymn. Orph.*, LXIX, 14 s. (Ἐρινύες) :

ἀλλ' αἰεὶ θυητῶν πάντων ἐπ' ἀπείρονα φῦλα
δύμα Δίκης ἐφορᾶτε, δικαστόλοι αἰὲν ἔοῦσαι.

(9) Milchhoefer, *l. l.* : « über den Schoss geht ein streifenartiger Gegenstand ».

(10) Furumark, *Eranos*, 1954, p. 34; Ventris-Chadwick, *Docum. in myc. Greek*, 1956, p. 127; 307.

(11) Cf. Soph. *Oed. Col.*, 42 s. (on explique à Oedipe qui sont les terribles déesses (ξυφοδοῖς θεαῖς) dans le sanctuaire desquelles il cherche asile) :

τὰς πάνθ' ὁρώσας Εὐμενίδας δ' γ' ἐνθάδ' ἀν
εἴποι λεώς νιν · ἀλλα δ' ἀλλαχοῦ καλά.

Schol. : παρ' ὅσον ἄλλοι ἄλλοις δνόμασι καλοῦσιν αὐτάς.

(12) Soph., *Oed. Col.*, 84.

Ποτνιάδες (1), soit par des noms abstraits : Ἄραι, Μανίαι (2), Ποιναι, Βλάδαι (3) ou, par antiphrase, Ἀβλαδίαι (4). C'est à cette seconde catégorie qu'appartient, si je vois bien, le nom des Ἐπιτελίδες. De leurs antres souterrains, les Erinyes entendent les imprécations des mortels (5) et se chargent de les accomplir : τελεῖν (6), ἔκτελεῖν (7), ἐπιτελεῖν (8). Aussi Eschyle appelle-t-il τέλειοι les Σεμναί (9). L'appellation Πραξιδίκαι des déesses gardiennes du serment à Haliartos (10) est synonyme de celle des Ἐπιτελίδες (11). Or, plusieurs savants modernes ont reconnu que les Praxidikai ne sont autres, au fond, que les Erinyes (12).

Les Erinyes ont été considérées par certains poètes comme sœurs des Μοῖραι (13) et, de même que celles-ci, comme filles de la Nuit (14). Aussi associait-on parfois les deux triades dans le culte (15). Seul l'auteur des *Hymnes orphiques*, férus comme il est de syncrétisme, s'aventure à les identifier (16).

La présence des reliefs et des inscriptions votives sur le mur polygonal ainsi que les relations qui paraissent avoir existé à Argos, de même qu'à Athènes, entre le tribunal suprême de la cité et le culte des Furies, font naître le soupçon que celles-ci ont eu un sanctuaire non loin du Kritérion. J'ai signalé plus haut (p. 11, 1), à l'Est du mur polygonal, le mur en poros qu'un texte de Pausanias permettrait de regarder peut-être comme appar-

(1) Eur., *Or.*, 318.

(2) Pausanias (VIII, 34, 1) signale, non loin de Mégalopolis, un sanctuaire consacré à des déesses redoutables : καλοῦσι δὲ τὰς θεὰς ... Μανίας · δοκεῖν δέ μοι θεῶν τῶν Εύμενίδων ἔστιν ἐπίκλησις. Le latin *Furiae* est la traduction de Μανίαι (Wilamowitz, *Griech. Trag.*, II², p. 218, 1).

(3) *Mnemos.*, 1920, p. 376 s. et Aesch. *Agam.*, 1233 s. : Σκύλλαν τινὰ οίκοισαν ἐν πέτραισι, ναυτίλων βλάστην.

(4) *Syll.*³, 1014, 68.

(5) Hom., *Il.*, IX, 566-572.

(6) Aesch., *Sept.*, 722-725 : τελέσαι τὰς προθύμους κατάρας Οἰδιπόδα. 790 s. : ὃνδην δὲ τρέω μὴ τελέσῃ (sc. τὰς ἀράς) καμψίπους Ἐρινύς. Soph., *Œd. Col.*, 1408 s. : ἐάν δὲ τοῦδ' ἀραι πατρὸς τελῶνται. Cf. Hom., *Il.*, 453-456 : πολλὰ κατηράτο, στυγεράς δ' ἐπεκέκλετ' Ἐρινύς ... θεοὶ δ' ἐτέλειον ἐπαράς.

(7) Hom., *Od.*, XI, 280 : ὅσσα τε μητρὸς ἐρινύες ἔκτελέουσιν.

(8) Herod., I, 86, 2 : εὐχὴν ἐπιτελέσαι. Plat., *Leg.*, XI, 931, ε : εὐχὰς ... ἐπιτελεῖς γενομένας. *Syll.*³, 581, 5 : ἐπιτελέων δὲ τὰν εὐχῶν γενομενῶν. Ἐπιτελεῖν a pour synonyme ἐπικραίνειν, Aesch., *Sept.*, 887 : Ἐρινύς ἐπέκρανεν. Hom., *Il.*, XV, 598 s. : ἀρὴν ... ἐπικρήνειε.

(9) Aesch., *Eum.*, 381 ; cf. *Sept.*, 832 : τελεία Ἀρά. *Agam.*, 1432 : τέλειον Δίκην. Soph., *AI.*, 390 : τελεσφόρος Δίκη. Aesch., *Agam.* 973 : Ζεῦ τέλειε, τὰς ἐμὰς εὐχὰς τέλει. Un scholiaste d'Homère explique τέλειος (*Il.*, XXIV, 315) par ἐπιτελεστικός. Cf. Hesych. : τεληέσσας ἐκατόμβας · τὰς ἐπιτελεστικὰς τῶν γινομένων εὐχῶν θυσίας.

(10) Paus., IX, 33, 3.

(11) Cf. Hesych. : Πραξιδίκη · δαιμονά τινά φασι τὴν ὥσπερ τέλος ἐπιτιθεῖσαν τοῖς τε λεγομένοις καὶ πραττομένοις.

(12) Farnell, *Greek Hero Cults*, p. 74 : « The Πραξιδίκαι are local variants of the Erinyes » ; M. C. van der Kolf, *PW*, XXII, col. 1760, 34 ss. (bibliographie).

(13) Epiménide, frg. 19 Diels.

(14) Hes. *Theog.*, 217.

(15) Paus., II, 11, 4.

(16) *Hymn. Orph.*, LXIX, 16.

tenant au sanctuaire du Képhisos. Hypothèse pour hypothèse, rien ne défendrait de loger à cet endroit la terrible triade, au lieu du ruisseau intermittent... Entre le Kritérion et le théâtre Pausanias ne mentionne pas de sanctuaires. Nos tranchées y en ont cependant révélé deux à flanc de coteau ; j'en parlerai ci-après. Mais rien n'est venu indiquer que c'était de ce côté que les Epitélides avaient leurs autels. Faut-il penser qu'elles résidaient au Nord du Kritérion ? Ou bien aurait-on, comme cela s'est fait à Athènes, assigné aux déesses infernales une demeure plus ou moins cachée aux regards ? Personnellement, je n'ai pas découvert à Argos de cavités naturelles ou artificielles. Mais il convient, à ce propos, de laisser la parole à quelques voyageurs modernes qui parlent d'une galerie souterraine et d'une grotte. Fourmont vit l'entrée d'un passage qui pénétrait, à ce qu'on lui dit, sur une longueur de trois mille pas dans le massif de la Larissa (1). Au xix^e siècle, l'existence d'un souterrain de ce genre, à proximité du théâtre, a été confirmée par Brandis (2). Le même explorateur (3) et, déjà avant lui, Th. Smart Hughes (4) signalent une grotte spacieuse sur le flanc Sud-Est de la Larissa. Kophinotis la mentionne, sans donner de détails, et est seul à parler d'un *σπήλαιον* dans l'église de la Παναγία τοῦ βράχου (5). Ce qui est certain, c'est qu'il existe une grotte au pied de la falaise que couronne ladite église (6).

Il reste à signaler un dernier élément de comparaison entre Athènes et Argos : aux deux endroits les Euménides avaient aussi un sanctuaire dans la banlieue. Celui du dème de Colone nous est connu par la tragédie de Sophocle : Œdipe y cherche refuge ; on a cru pouvoir le situer auprès d'une fissure profonde de quinze mètres, aujourd'hui cachée par une bâtie moderne (7). Non loin de Tirynthe, d'autre part, ont été trouvées cinq stèles

(1) Dodwell, *A classical and topographical Tour through Greece, during the years 1801, 1805 and 1806*, Londres, 1819, II, p. 221.

(2) Brandis, *Mittheilungen über Griechenland*, Bonn, 1842, I, p. 188 : « Der unterirdische Gang in der Nähe des Theaters, zu dem wir nur den Eingang sahen, ist, so viel ich weiß, noch nicht zu Ende verfolgt worden ». Cf. Kophinotis, *Ιστορία τοῦ Ἀργούς*, p. 89 : εἰς τὰ πρὸς βορρᾶν ἄκρα τῶν τοῖχων τῆς σκηνῆς (du théâtre) ὑπάρχουστι βάραθρα βαθύτατα.

(3) *Op. l.*, p. 187 : « Eine weite Grotte höher am Berge südöstlich ».

(4) Th. Smart Hughes, *Travels in Sicily, Greece and Albania*, 1820, I, p. 205 : « On my descent from the Larissaean steep I entered into a deep cavern at the S. E. end of the rock, whose sides, of natural marble, retain the remnants of an extremely fine and highly polished stucco ».

(5) Kophinotis, *op. l.*, p. 46 : ἐν τῷ ἵερῷ τοῦ ναοῦ τῆς ... ἐκκλησίας.

(6) Cf. A. S. Arvanitopoulos, *Πρακτικά*, 1916 (1922), p. 74 : δύνανται ἀνευ σημαντικῶν δαπανῶν νὰ ἔξερευνηθῶσι δοκιμαστικῶς τὰ ὑπὸ τὴν νῦν καλουμένην « Παναγίαν τοῦ Βράχου » ἢ « Πορτακαλοῦσαν » σημεῖα, εἰδικώτερον τὰ παρὰ τὰς θέσεις « Σπηλιὰ » καὶ « Δημοδάση », ἔνθα λέγουσιν οἱ πάροικοι ὅτι ἀνευρίσκουσι λαξευτοὺς ὄγκολίθους μεγάλου οἰκοδομήματος καὶ κτιστὰς « τρύπες ».

(7) *Les Guides bleus*, Grèce, 1932, p. 133. Cf. Svoronos, *Das Athener Nationalmuseum*, 1903, p. 391 ss. ; *Ἐθνικὸν Μουσεῖον*, 1910, p. 378 ss. ; Büttner, *Neue Jahrb. klass. Alt.*, 1911, p. 250 ss. C. Robert (*Oidipus*, 1915, p. 14 ss.) nie l'existence d'une cavité naturelle ayant pu abriter le culte des trois déesses. Mais, selon Apollodore d'Athènes, on montrait à Colone une descente aux Enfers, à l'endroit nommé *χαλκόπους ὁδός* (Schol. Soph., *Œd. Col.*, 57).

consacrées aux Euménides (1) et attestant l'existence d'un sanctuaire non encore repéré. Dans les deux cas, le culte rural des redoutables divinités paraît plus ancien que leur culte urbain. En effet, si, de toute antiquité, les Euménides avaient possédé des demeures dans les deux capitales, ce qui est improbable en soi (2), on n'eût sûrement pas fondé de succursales de leur culte dans les environs immédiats de la ville. Par contre, si à un moment donné, les hautes cours de justice de l'État éprouvaient le besoin d'une sanction religieuse, il était rationnel de faire appel aux déesses vengeuses de bourgades voisines et de leur éléver de nouveaux autels à proximité du prétoire métropolitain.

* * *

Étant donné le parallélisme entre l'Aréopage d'Athènes et le Kritérion argien, qui ne peut pas être fortuit, on désirerait savoir lequel de ces deux a pu servir de modèle à l'autre. Dans l'état présent de nos connaissances, ce problème n'est peut-être pas soluble, mais on ne saurait se dispenser d'y réfléchir. A Argos le mur de soutènement de la terrasse du Kritérion date, à mon estime, du milieu ou du troisième quart du VII^e siècle (3). Quant à l'aménagement du sommet de l'Aréopage pour la commodité des séances du conseil oligarchique, l'archéologie ne fournit pas de preuves permettant de le dater. Mais on est libre d'user ici d'arguments d'un autre ordre. Les histoires qui font remonter la cour de l'Aréopage aux temps mythiques sont des fables de poètes. Mais les institutions d'Athènes nous sont connues par des sources relativement abondantes et on ne manque pas entièrement de renseignements sur celles d'Argos. Résumons d'abord les témoignages touchant l'Aréopage.

Dans la *République des Athéniens* d'Aristote, l'Aréopage figure dans la constitution antérieure aux réformes de Dracon (4), législateur dont les chronographes anciens plaçaient l'activité en 624-621. Cette constitution était celle à laquelle on avait attaché le nom mythique de Thésée ; elle aurait adouci graduellement l'ancien régime monarchique (5). L'Aréopage était un corps politique en même temps qu'une cour criminelle. Il avait un caractère nettement oligarchique et veillait au maintien de l'ordre et

(1) *BCH*, 1946, p. 395 s. E. Wüst (*PW*, Suppl. VIII, 1956, p. 131, 44) ne signale encore que le relief publié en 1879.

(2) Wilamowitz (*Aus Kydathen*, 1880, p. 101 ss.) a eu raison de penser qu'une société primitive se serait gardée d'accueillir les déesses infernales au sein de la cité.

(3) *V. supra*, p. 524.

(4) Aristot., *'Αθ. πολ.*, 3, 6.

(5) *Ibid.*, 41, 2 : μικρὸν παρεγκλίνουσα τῆς βασιλικῆς. *Μικρόν*, « quelque peu », est une leçon absurde, car les changements introduits, tels que par exemple l'attribution du pouvoir exécutif à des archontes, étaient considérables ; cf. Plut., *Thes.*, 25 : (Θησεὺς) πρῶτος ἀπέκλινε πρὸς τὸν ὄχλον καὶ ἀφῆκε τὸ μοναρχεῖν. Je propose de lire κατὰ μικρόν ou μικρὸν μικρόν, « peu à peu ». Cf. Aristot., *op. l.*, 23, 1 (ἀμα τῇ δημοκρατίᾳ κατὰ μικρὸν αὐξανομένῃ) et 25 ; Bekker, *Anecd.*, p. 108, 7 : μικρὸν μικρόν · ἀντὶ τοῦ ἀεὶ κατὰ μικρόν. *Αντιφάνης Ἀγροίκω*.

de la discipline. Il réglait les affaires d'État (1) et nommait les magistrats (2). L'appellation « conseil de l'Aréopage » ne peut dater du temps de la monarchie patriarchale, attendu que le conseil dont s'entourait le roi a dû s'assembler à l'endroit où celui-ci résidait, c'est-à-dire sur l'acropole. Les prérogatives de l'Aréopage furent restreintes successivement sous Dracon, sous Solon, qui institua la βουλή dès 400, et, dans une certaine mesure, sous Clisthène. A l'issue des guerres médiques, le vieux conseil regagna son ancienne autorité, pour la perdre définitivement en 463, par les agissements d'Ephialte, chef du parti populaire (3). Finalement, la révolution de 404 réduisit la compétence judiciaire de l'Aréopage aux affaires de meurtre, d'empoisonnement ayant donné la mort et d'incendie criminel (4). Il reçut toutefois quelques nouvelles attributions honorifiques à partir de la fin du IV^e siècle et conserva jusqu'à la fin de l'époque impériale un semblant d'autorité et une auréole factice (5).

La *République des Argiens* d'Aristote est perdue. Mais deux textes faisant autorité prouvent l'existence d'une haute cour de justice à Argos.

Le traité conclu en 420 par Athènes avec Argos, Mantinée et l'Élide stipule qu'à Argos s'engageront par serment à observer les clauses de la convention la βουλὴ καὶ οἱ ὄγδοήκοντα καὶ οἱ ἀρτῦναι, et que les serments requis seront prêtés devant les Quatre-Vingts : ἔξορκούντων δὲ οἱ ὄγδοήκοντα (6). Dans ce texte, la βουλή est le conseil de la cité mentionné dans l'inscription du milieu du V^e siècle relative à Knossos et Tylissos ; les ἀρτῦναι sont les magistrats correspondant aux archontes attiques (7). Quant aux Quatre-Vingts, ils sont certainement haut placés, puisque ce sont eux qui ont charge d'assurer les gouvernants (8). Plus loin, le même traité enjoint

(1) Aristot., *op. l.*, 3, 6.

(2) *Ibid.*, 8, 2.

(3) *Ibid.*, 26, 1 : ἡ μὲν οὖν Ἀρεοπαγιτῶν βουλὴ τοῦτον τὸν τρόπον ἀπεστερήθη τῆς ἐπιμελείας.

(4) *Ibid.*, 57, 3.

(5) Thalheim, *PW*, II, p. 361 ss.

(6) Thucyd., V, 47.

(7) Cf. *IG*, IV, 554.

(8) Si l'on adopte la division des mots des éditeurs, on lit dans l'arbitrage des Argiens entre les Méliens et les Cimoliens (*IG*, XII, 3, 1259) : ἀρήτευς Λέων [β]ωλ[ἄ]ς σευτέρας. Supposé que σευτέρας équivaille ici à δευτέρας, on pourrait être tenté de trouver dans ce texte la confirmation de l'existence simultanée de deux conseils à Argos — et je ne suis pas sûr qu'on ne l'ait pas déjà fait ; cf. Plut., *Sol.*, 19 : συστησάμενος δὲ τὴν ἐν Ἀρείῳ πάγῳ βουλήν ... δευτέραν προσκατένειμε βουλήν. J'ai critiqué dès 1915 la lecture du *Corpus* (*Mnemos.*, 1915, p. 384 ; 1916, p. 63 s. ; 1930, p. 34 s. ; *Le décret pour Knossos et Tylissos*, 1948, p. 87) ; j'en ai proposé une autre que je ne répéterai pas ici. Plusieurs savants (W. Prellwitz, *SGDI*, III, p. 127 ; G. Meyer, *Griech. Gramm.*³, 1896, p. 269 s. ; E. Hanisch, *De til. Arg. dial.*, 1903, p. 43 ; Brugmann-Thumb, *Griech. Gramm.*, 1913, p. 127) ont défendu σευτέρας par l'analogie de Θιόσοτος, nom propre d'homme qu'on croyait lire sur une pierre inscrite d'Épidaure (*IG*, IV, 1484, 92). De nos jours, M. Lejeune écrit dans son *Traité de phonétique grecque*², 1955, p. 282, 13 : « l'assimilation (progressive) d'un δ- initial à une sifflante finale paraît avoir existé en argien : βωλᾶς σευτέρας (Argos), Θιο(σ)οτος (Épidaure) ». Or, ce raisonnement est caduc depuis que Hiller von Gärtringen a constaté que la pierre ne porte pas Θιόσοτος, mais Θιό[δ]οτος (*IG*, IV², 1, 1929, n° 102, 92). F. Bechtel, qui,

aux dirigeants et au conseil des Six Cents d'Élide de prêter serment devant les démiurges et devant les θεσμοφύλακες, dont le nom les fait connaître comme les gardiens des lois, fonction dévolue à Athènes aux Aréopagites (1).

Vers le milieu du III^e siècle, les Quatre-Vingts reparaissent dans un décret d'Argos qui accorde aux Rhodiens une couronne de cent pièces d'or et diverses marques d'estime et de sympathie. Le soin de l'exécution et de la proclamation des honneurs votés est confié au trésorier et aux Quatre-Vingts : ἐπιμεληθῆμεν δὲ τούτων τὸν ταμίαν καὶ τὸν ὄγδοήκοντα (2). Les Quatre-Vingts paraissent donc remplir ici l'office d'une Cour des Comptes, prérogative sans doute très ancienne ; car on ne voit pas, pour la période antérieure aux réformes démocratiques, quel corps politique autre que l'ancien conseil oligarchique aurait pu être appelé à contrôler les dépenses de l'État. A Athènes, c'est à l'Aréopage que primitivement les magistrats paraissent avoir dû rendre compte de leur gestion (3).

Ainsi donc, à Athènes et à Argos, l'évolution de la forme de l'État semble s'être accomplie de façon similaire, à cela près qu'elle a été souvent plus lente et moins radicale dans le milieu dorien, ce qui implique que les progrès réalisés en Attique ont été ordinairement un exemple et un idéal pour les réformistes argiens. A une époque où le pouvoir avait depuis longtemps passé, à Athènes, à des archontes annuels, le gouvernement d'Argos avait encore à sa tête un βασιλεὺς. Différents historiens modernes placent, à juste titre, dans la seconde moitié du VII^e siècle (4) le règne de Pheidon, qui réussit à rétablir la prépondérance de sa cité dans le Nord et le centre du Péloponnèse et à faire rayonner dans le monde grec le nom et l'influence d'Argos (5). La date approximative de l'hégémonie de Pheidon découle du fait que son fils et successeur Λακάδης (6) assista, vers 580 (7),

en préparant le volume II de ses *Griechische Dialekte* (1923), avait étudié de près la langue des textes argiens, a signalé Θιόστος (p. 467), mais n'a pas accepté σευτέρας. E. Schwyzer aussi s'est montré sceptique quant à σευτέρας (*Ex.*, 1923, p. 43 ; 451), tout en mentionnant Θιόστος (p. 52). Enfin, la grammaire grecque de Schwyzer-Debrunner-Georgacas (1939-1953) ne connaît plus ni Θιόστος ni σευτέρας. Cf. ci-dessus, p. 4 (P. Charneux).

(1) Aristot., *op. l.*, 4, 4 ; 8, 4.

(2) *Mnemos.*, XLIV, 1916, p. 221 ; Schwyzer, *Ex.*, 91, 1. 30.

(3) Cf. Wilamowitz, *Aristot. und Athen*, II, p. 191 ; Swoboda, *Staatsalt.*, 3, 1913, p. 65, 2. Les λογισταὶ athéniens ne nous sont connus qu'à partir de la période postérieure aux réformes d'Ephialte.

(4) Cf. *Mnemos.*, LIX, 1932, p. 92, 2 ; Th. Lenschau, *PW*, XIX, 1938, p. 1939 ss. D'autres savants modernes reculent le règne de Pheidon jusqu'à la première moitié du VII^e siècle (P. N. Ure, *The Origin of Tyranny*, 1922, p. 155 ; Wade-Gery, *Cambridge Anc. Hist.*, III, p. 761 s. ; A. Andrewes, *The Greek Tyrants*, 1956, p. 40), ou jusqu'au VIII^e siècle (ci-après G. Huxley, p. 588 sq.). La bibliographie de cette question controversée est considérable.

(5) Strab., VIII, 3, 33, p. 358 (d'après Ephore) : Φείδωνα δὲ τὸν Ἀργεῖον, δέκατον μὲν ὄντα ἀπὸ Τημένου, δυνάμει δὲ ὑπερβεβλημένον τοὺς κατ' αὐτὸν, ἀφ' ἧς τὴν τε λῆξιν ἀνέλασε τὴν Τημένου, διεσπασμένην εἰς πολλὰ μέρη ...

(6) Hérodote (VI, 127) ionise son nom en Λεωκήδης, les manuscrits de Plutarque (*Mor.*, p. 89, e) l'appellent Λακύδης, Pausanias et à sa suite les historiens modernes écrivent Λακίδης. Mais le nom d'un roi d'Argos ne peut guère n'avoir été que partiellement dorien.

(7) Cf. Th. Lenschau, *Philol.*, XLI, 1936, p. 286.

à la réunion organisée par le tyran de Sicyone, Clisthène, en vue du mariage de sa fille Agariste.

Pheidon a été un grand réformateur. Lui-même de sang royal, il gouverna, écrit Aristote, à la façon d'un tyran (1). Cela revient à dire que rompant avec les traditions de la royauté patriarcale, il modernisa la constitution archaïque de l'État. A partir de là, le roi d'Argos aura été assisté par un conseil composé d'anciens magistrats et investi du pouvoir juridictionnel suprême. Il semble permis de voir dans le conseil du *Κριτήριον* une institution semblable à la *βουλή* de l'Aréopage. Pendant longtemps, la terrasse du *Κριτήριον* aura servi, non seulement à des audiences solennelles, mais en premier lieu, aux séances délibératives d'un corps politique.

A la mort de Pheidon, la royauté ne fut pas abolie. Elle se traîna même jusqu'en plein v^e siècle (2), mais le pouvoir échut en fait au parti oligarchique.

Quant à la transition de l'oligarchie à la démocratie, elle a certes pu être préparée par des réformes partielles, mais le jour critique doit avoir été celui où le peuple dépouilla le conseil des oligarques de son pouvoir souverain, quitte à lui laisser en partie ses attributions judiciaires et quelques prérogatives spéciales. A quelle époque cette révolution définitive a-t-elle eu lieu à Argos ? Comme j'ai essayé de le montrer ailleurs (3), l'inscription qui interdit à tout magistrat (**ΤΕΛΟΣ ΕΧΟΝ**) de demander compte au conseil et aux gouvernants qui avaient nationalisé les trésors d'Athéna (Polias) (4) — mesure extrême qui n'est compréhensible que pour les années de détresse après la victoire de Cléomène — émane d'un gouvernement oligarchique. Car pour quelle raison une telle défense ne vise-t-elle que les seuls magistrats ? C'est évidemment que les simples citoyens n'avaient pas encore le droit d'attaquer les décisions et la gestion des membres et des organes du gouvernement, droit que Solon déjà avait accordé aux Athéniens et dans lequel Aristote voit à juste titre le fondement de la démocratie (5). Par conséquent, le passage de l'inscription où il est question de la **ΒΟΛΑ** dont s'entoure le collège des *ἀρτūναι*, se rapporte au conseil oligarchique, lequel n'aura été appelé conseil des Quatre-Vingts que le jour où il s'est agi de le distinguer du conseil des Cinq Cents nouvellement institué. De même, comme on l'a dit (6), le « conseil de l'Aréopage » se sera appelé d'abord le « conseil » tout court, et ce jusqu'à la création, par Dracon, du conseil représentatif de 401 membres.

Le texte archaïque dont je parle apprend qu'à côté du conseil il existait

(1) Aristot., *Polit.*, V, p. 1310, b, 18-20 ; 26-28.

(2) *Le décret relatif à Knossos et Tylissos*, p. 84 ss.

(3) *Mnemos.*, LVIII, 1930, p. 26 ss.

(4) *IG*, IV, 554.

(5) Aristot., *Polit.*, II, p. 1274, a, 15 ss. : Σόλων γε ἔσυκε τὴν ἀναγκαιοτάτην ἀποδιδόναι τῷ δῆμῳ δύναμιν, τὸ τὰς ἀρχὰς αἱρεῖσθαι καὶ εὐθύνειν · μηδὲ γάρ τούτου κύριος ὁν δῆμος δοῦλος ἀν εἴη καὶ πολέμιος.

(6) G. Glotz, *Hist. grecque*, I, 1929, p. 400 s., avec la note 99.

à Argos une *ἀλιαία*. Mais cela ne dénote nullement l'avènement de la démocratie : un état où le peuple n'est pas souverain peut parfaitement connaître une assemblée populaire qui se réunit pour écouter les résolutions prises par les chefs du gouvernement (1).

La vraie révolution à Argos a précédé de quelques années son alliance avec Athènes en 461. Les *Suppliantes d'Eschyle*, pièce représentée au printemps de 463 (2), presupposent l'adhésion des Argiens aux principes de la démocratie (3). C'est alors qu'aura été créé le conseil national que le grand décret du milieu du v^e siècle mentionne à la suite de l'*ἀλιαία*, et que doit avoir été résolue l'édification du prytanée, ou plutôt du Bouleutéron (4), qu'un stratège macédonien livra aux flammes en 315 avec les Cinq Cents qui s'y trouvaient assemblés (5).

Ainsi donc, c'est à une date très voisine de 463 que le conseil institué à l'époque archaïque et désormais dit des Quatre-Vingts paraît avoir cessé d'être un corps politique, pour n'être plus qu'un tribunal et une cour des comptes. Cette fois du moins, les idées d'un réformateur athénien semblent avoir trouvé rapidement un écho dans la grande cité dorienne (6). Pour autant que nous puissions en juger, la révolution semble même avoir éclaté plus tôt à Argos qu'à Athènes.

* * *

Que nous apprend en définitive l'étude comparative à laquelle nous nous sommes livrés ? Il était juste de poser pour le Kritérion et l'Aréopage

(1) Aristote ne parle nulle part de l'*ecclésia*, que la constitution de Dracon connaissait déjà (*'Αθ. πολ.*, 4, 3). L'assemblée du peuple existait d'ailleurs déjà du temps d'Homère.

(2) E. Lobel, *Ox. Pap.*, XX, 1952, n° 2256, fig. 3 ; A. Lesky, *Hermes*, 1954, p. 1 ss. ; P. Orgels, *Bull. de la Classe des Lettres de l'Acad. R. de Belgique*, 1955, p. 528 ss.

(3) Aesch., *Suppl.*, 365-369 ; 398 s. ; 601 ; 605 ss. ; 942 ss.

(4) Aucun prytanée ne peut avoir été assez grand pour contenir une assemblée de cinq cents personnes.

(5) Diod., XIX, 63 : *καταλαθών εἰς πεντακοσίους συνηδρευκότας ἐν τῷ πρυτανείῳ ... ἀποκλείσας τῆς ἐξόδου ζῶντας κατέκαυσε.*

(6) L'Aréopage a-t-il jamais été désigné par le mot *κριτήριον* ? La question se pose à propos de l'interprétation d'un passage de l'*Électre* d'Euripide (vs. 1270 ss.). Après l'acquittement d'Oreste, y est-il dit, les Érinyes se retireront dans la grotte voisine de l'Aréopage :

δειναὶ μὲν οὖν θεαὶ τῷδ' ἄχει πεπληγμέναι
πάγον παρ' αὐτὸν χάσμα δύσονται χθονός,
σεμνὸν βροτοῖσιν εύσεβες χρηστήριον.

Comme il n'y a jamais eu d'oracle, ni sur la colline de l'Aréopage, ni dans le sanctuaire des Σεμναί, Denniston regarde justement *χρηστήριον* comme une apposition, non à *χάσμα*, mais à *πάγον* et propose de remplacer *χρηστήριον* par *κριτήριον*. On pourrait objecter que l'Aréopage est ici appelé *χρηστήριον* par métaphore. Cf. Sen., I, *Controv.*, *praef.* : *Quid est enim oraculum ? nempe voluntas divina hominis ore enuntiata* ; Plut., *Thes.*, 25 : *Εὐπατρίδαις μὲν γινώσκειν τὰ θεῖα ... ἀποδούς ... καὶ ὁσίων καὶ ἱερῶν ἐξηγητὰς (εἶναι) ; Stob., *Ecl.*, II, 114, 16 W. : μαντικὸν δὲ μόνον εἶναι τὸν σπουδαῖον, ὃς ἀν ἐπιστήμην ἔχοντα διαγνωστικὴν σημείων τῶν ἐκ θεῶν ἡ δαιμόνων πρὸς ἀνθρώπων βίον τεινόντων. Cic., *De orat.*, I, 200 : *domus iureconsulti totius oraculum civitatis.**

la question de priorité d'origine. Toutefois l'examen auquel nous avons procédé à ce sujet n'aboutit pas à un résultat certain. Il est possible que la palme revienne à l'Aréopage, où le conseil oligarchique a siégé dès avant 624-621 et où le culte des Erinyes existait déjà en 636-632, s'il faut en croire Aristote (1) et Thucydide (2). Mais d'une part la chronologie des réformes politiques du VII^e siècle à Athènes n'est en somme pas très soli-dement établie ; Aristote a dépouillé les sources existantes, mais les chroniqueurs du V^e et du IV^e siècles ont pu avoir tendance à vieillir quelque peu l'institution du conseil de l'Aréopage (3) ; Thucydide aussi peut avoir été trompé par une relation tendancieuse. Et ne perdons pas de vue d'autre part qu'à partir de l'époque géométrique la puissance d'Argos avait été grande (4) et que Pheidon en son temps rétablit la suprématie de ses ancêtres, tandis que l'Attique ne semble avoir prospéré qu'à partir de 600. Autocrate avide de popularité, le roi-tyran a-t-il été le premier à accomplir un progrès réclamé par l'opinion publique et que le gouvernement athénien allait bientôt être obligé de réaliser à son exemple ? Rien ne permet, à l'heure actuelle, de trancher la question.

* * *

La présence d'une construction byzantine sur la terrasse du Kritérion est prouvée par les murs *u*, *v*, *w* et *x*, dont la largeur varie de 0 m. 70 à 1 m. 20. Parallèles aux murs polygonaux et établis partout à une égale distance (2 m. 70 environ) de ceux-ci, ils ont clairement fait partie d'un édifice rectangulaire, long de 27 m. 20 et large de 9 à 10 mètres. Il ne s'agit pas d'une église, vu que l'orientation est Nord-Sud. Le puits situé dans l'angle Nord-Est de la terrasse appartenait sans doute à cette construction tardive (5). La disparition des degrés supérieurs de l'escalier d'accès à la terrasse et l'enlèvement de plusieurs blocs de l'enceinte *A* sont probablement dus à l'activité de l'architecte médiéval (6).

II. — LE NYMPHÉE

Le nymphée romain qui surplombe la terrasse du Kritérion est de dimensions modestes et construit sur un plan peu compliqué (fig. 1 et 11). L'eau destinée à être distribuée en ville y était amenée de loin par un

(1) V. *supra*, p. 534.

(2) V. *supra*, p. 529.

(3) Cf. Plut., *Sol.*, 19.

(4) Cf. Wilamowitz, *Staat und Gesellschaft der Griechen*, 1923, p. 20 : « Während des 8. und 7. Jahrhunderts ist Argos übermächtig... Die Bedeutung von Argos durchdringt die Heldenage, aber die geschichtliche Tradition aus seiner politischen Glanzzeit ist verloren ».

(5) Ce puits est très peu profond et ne peut avoir été qu'un réceptacle d'eau de pluie.

(6) Le mur *t* dans l'angle Nord-Ouest de la terrasse et les murs irréguliers au Sud de celui-ci n'offrent pas d'intérêt.

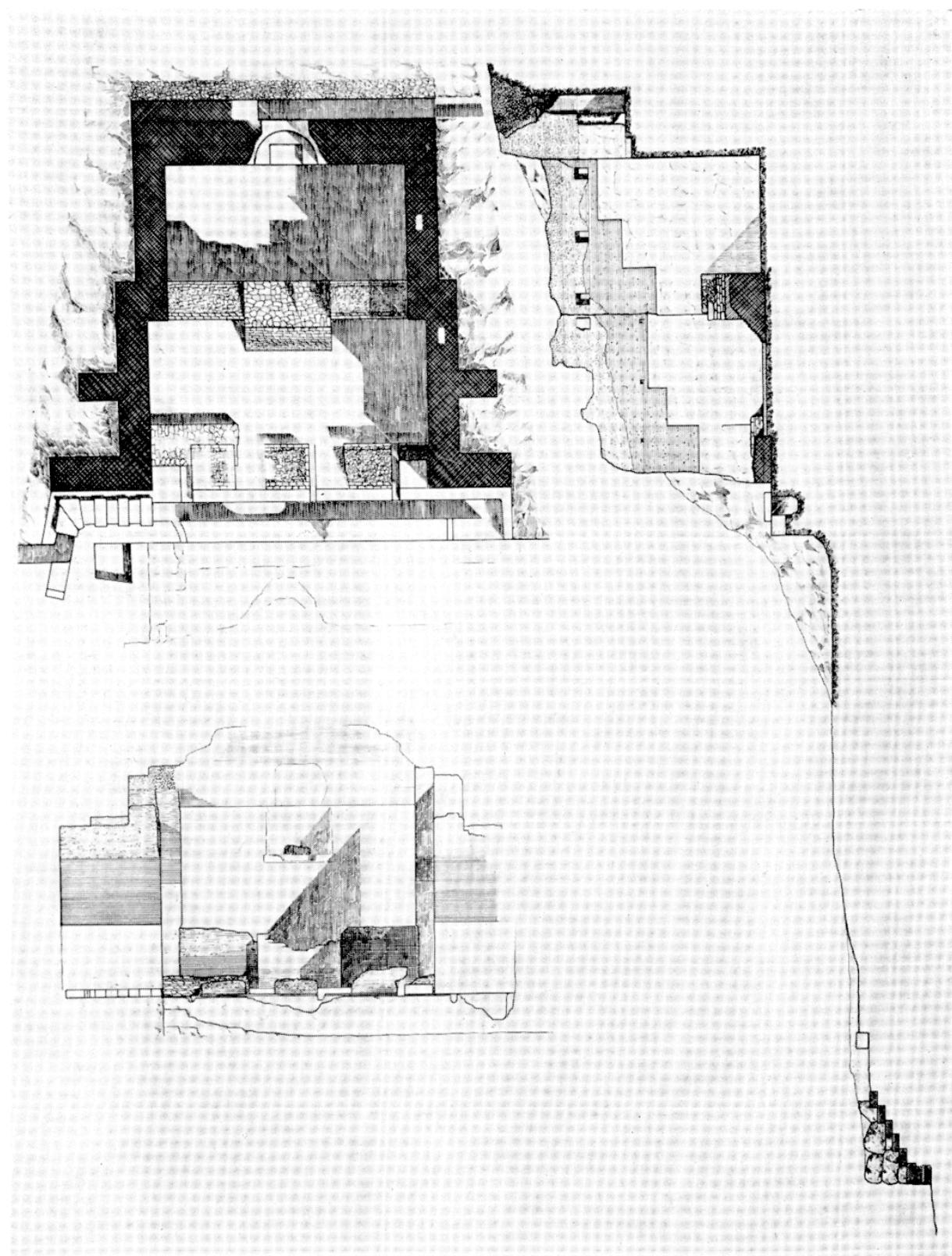


Fig. 11. — Le nymphaeum : plan, façade et coupe.

aqueduc. Placé exactement dans l'axe de la terrasse, l'établissement mesure, dans la direction Est-Ouest, 12 m. 55, la largeur de la façade est de 15 m. 50 ; le mur de fond est large de 10 m. 12. Édifié comme il est à flanc de coteau, le nymphée est en partie taillé dans le roc, en partie construit en maçonnerie (fig. 12). L'épaisseur des murs est de 1 mètre ; seul le mur Ouest a 2 m. d'épaisseur. Le mur Nord et le mur Sud sont consolidés chacun par un contrefort construit en même temps que le reste de l'ouvrage (fig. 1, *m, n*). L'édifice était recouvert en voûte cintrée ; l'amorce de la voûte est conservée en partie au-dessus des murs Sud, Ouest et Nord.



Fig. 12. — Le nymphée vu de l'Est.

L'aire de la construction est occupée tout entière par deux bassins. Le conduit adducteur *a* est proprement le prolongement du canal de l'aqueduc ; il est moitié construit, moitié taillé dans le roc. A l'endroit où il atteint l'édifice, il descend perpendiculairement de 1 m. 61 et pénètre ensuite dans une niche cintrée (*b*, fig. 13 ; diamètre, 2 m. 15), mi-partie taillée dans la pierre. La paroi de fond de la niche, construite en blocage revêtu de briques, s'est effondrée en partie ; par le trou béant, la vue plonge dans le conduit d'aménée (fig. 14). La place jadis occupée dans la niche par une base est vacante, mais dans le bassin sous-jacent, la statue qui s'y dressait a été retrouvée, mutilée, couchée sur un amas de briques et de tuiles cassées et à demi enfoncée sous les décombres — preuve qu'après la destruction finale du nymphée, le bassin Ouest du moins n'a

jamais été curé. L'eau jaillissait sous la main gauche du personnage représenté.

Le bassin Ouest servait à la décantation du liquide. Il mesure 7 m. 95 \times 3 m. 73 et est séparé du bassin Est (9 m. 25 \times 3 m. 98) par un mur conservé dans toute sa hauteur (2 m. 15). L'eau passait du bassin Ouest dans le bassin Est par-dessus une cascade placée dans l'axe du mur mitoyen (c, fig. 15). Large de 2 m. 80, celle-ci comptait sept gradins de 0 m. 23 de hauteur. La face Est du mur mitoyen et les degrés de la cascade étaient doublés de marbre.

Le front du nymphée présentait l'aspect d'une façade de temple romain. A l'extrémité Nord du substratum rupestre de la colonnade (fig. 1, o ;



Fig. 13. — La niche du nymphée.

fig. 16) gît un bloc de stylobate en calcaire, sobrement mouluré sur trois faces (1) ; longueur, 0 m. 91 ; largeur, 0 m. 95, hauteur, 0 m. 35 ; (fig. 17 et 17 bis). La quatrième face verticale, qui est tournée vers l'Est, est parée à joint, avec anathyrose ; le bloc n'est pas *in situ*. Sur la face supérieure, on remarque à gauche deux trous de scellement parallèles, pour le raccord à un autre bloc de la même plate-bande, à droite un trou de scellement rempli de plomb, qui demeure inexpliqué, et au centre, la marque laissée par une colonne de 0 m. 56 de diamètre. Un fragment d'une colonne de marbre bleuté non cannelée gît sur le mur polygonal, au Nord de l'escalier d'accès B (fig. 4) ; longueur, 1 m. 25 ; diamètre, 0 m. 56. De plus, nous avons retrouvé, dans le bassin Ouest, un chapiteau ionique en marbre blanc, fait pour couronner une colonne de même diamètre

(1) La forme de la moulure rappelle le profil d'une base de colonne simplifiée provenant d'Alba Fucens (*Dict. Ant.*, I, fig. 1772).



← Fig. 14.
Conduit d'amenée de l'aqueduc romain.



Fig. 15. — La cascade du nymphée.

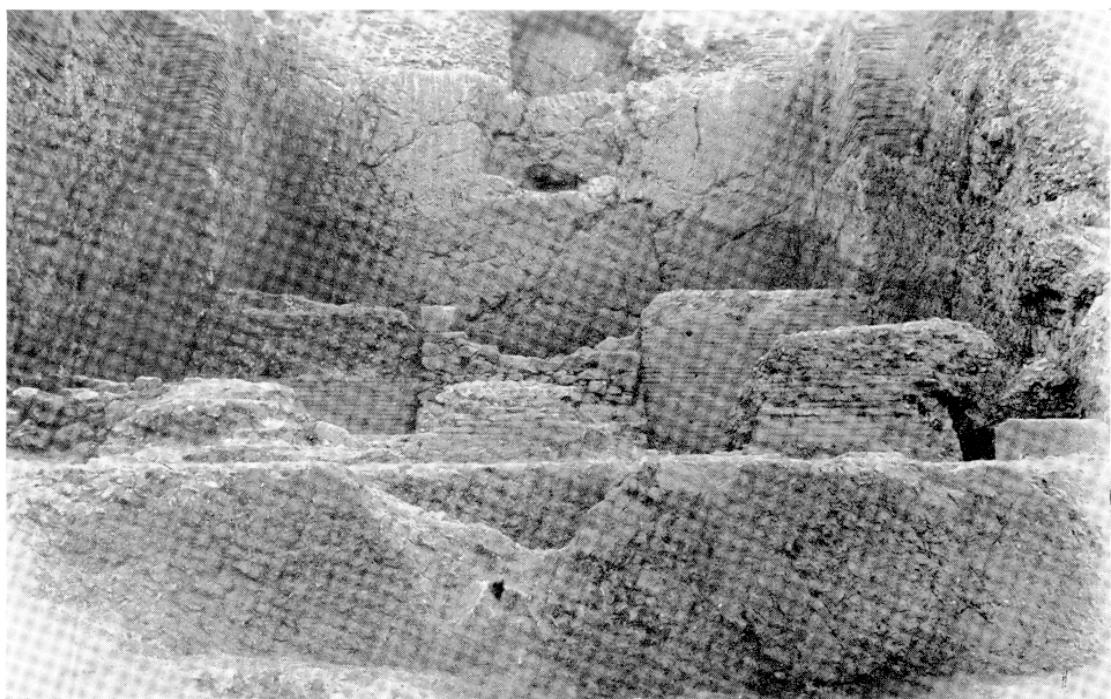


Fig. 16. ↑
La façade du nymphée.

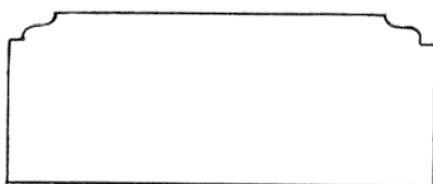
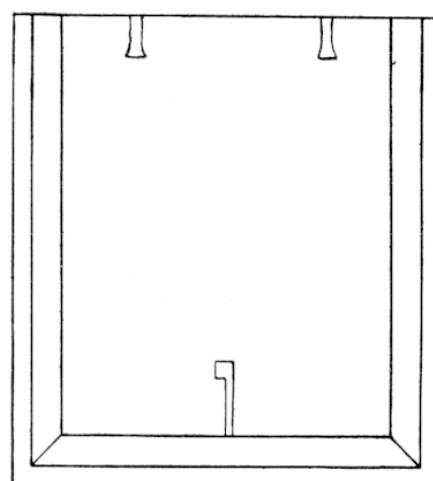


Fig. 17. — Bloc de stylobate.

Fig. 17 bis. →
Bloc de stylobate, lit d'attente.



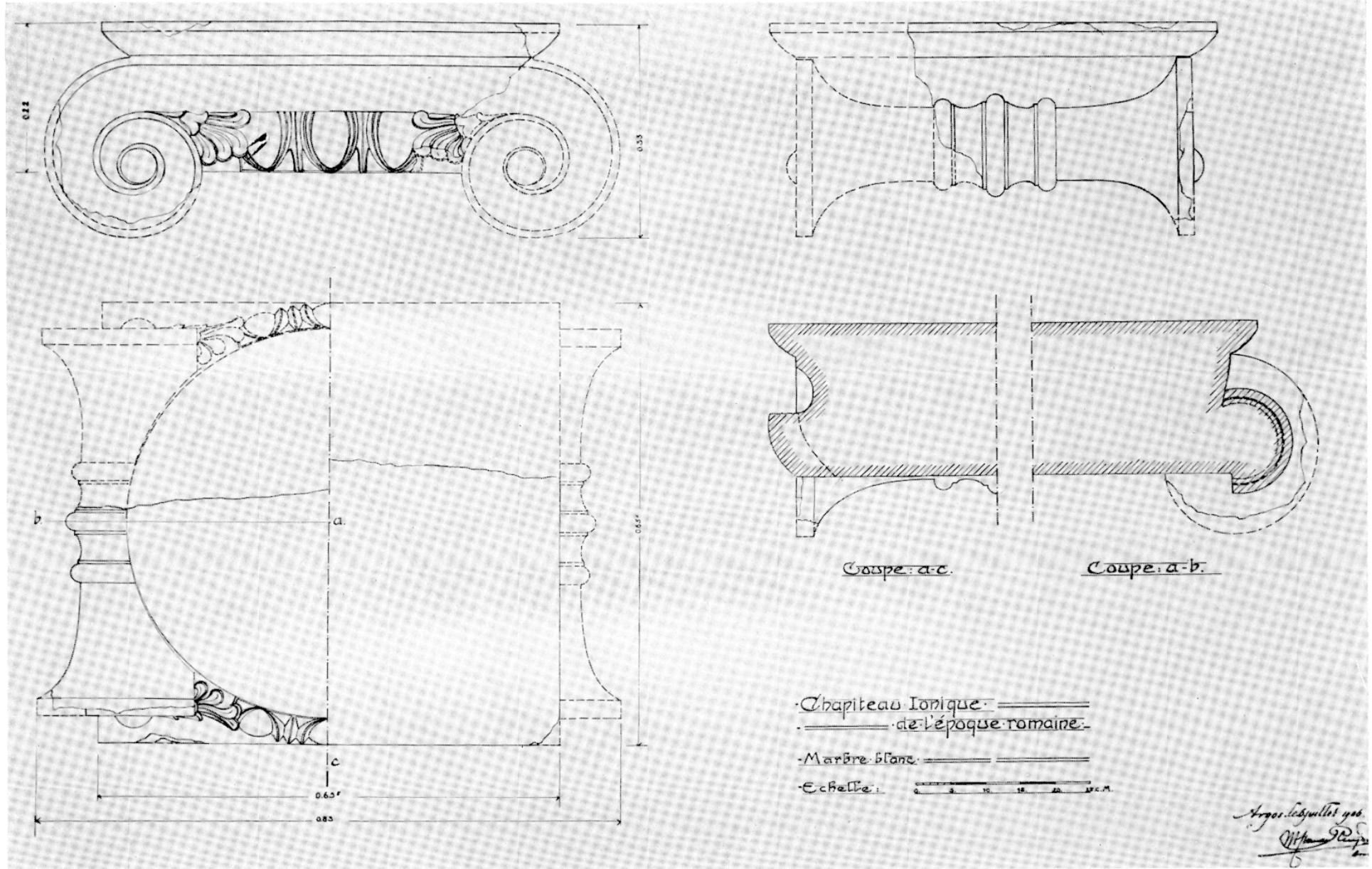


Fig. 18. -- Chapiteau du nymphée (dessin).

(fig. 18 et 19) et deux fragments de chapiteaux pareils. La façade comptait probablement quatre colonnes, qui soutenaient une architrave de bois. Debout devant les entre-colonnements aréostyles, les spectateurs pouvaient jouir de l'aspect de la statue colossale du donateur impérial et de celui de la fontaine intarissable, si réconfortante pour les habitants d'une localité naturellement aride. L'architecte du nymphée avait visé à évoquer par des moyens simples le souvenir de l'aménagement des somptueux nymphées et des fontaines monumentales de la capitale de l'empire.

Du bassin Est, le liquide découlait dans un canal profondément taillé dans la pierre (*ghi*, fig. 20), dont un embranchement souterrain (*kl*, fig. 21), qu'on a pu suivre sur une distance de 46 mètres, se dirigeait vers les thermes et l'agora. Le fond en était couvert de carreaux concaves (0 m. 45 × 0 m. 43).

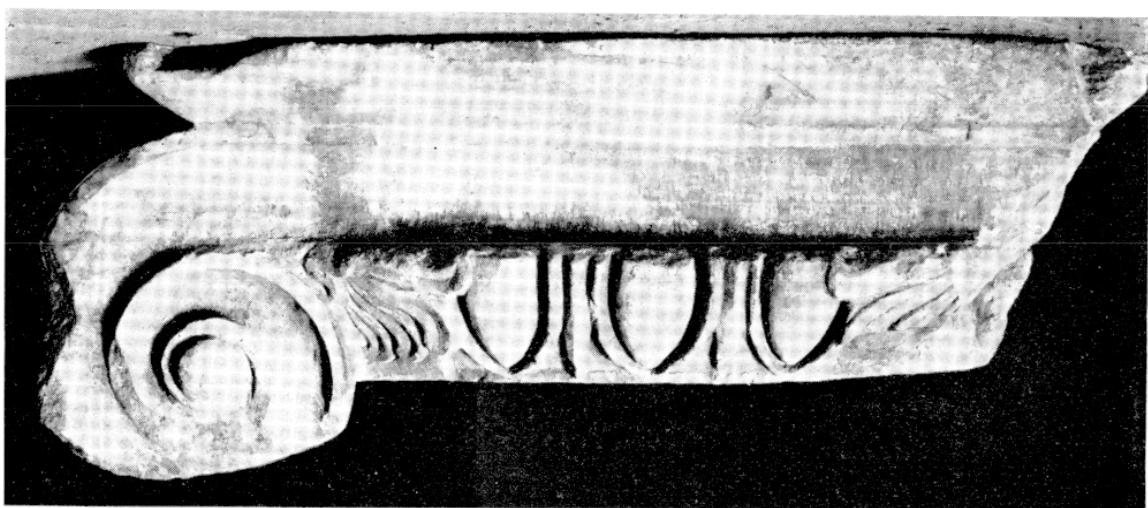


Fig. 19. — Chapiteau du nymphée (photographie).

Une inscription grecque, dont un fragment a été trouvé dans le bassin Ouest (1), avait apparemment trait à la construction du nymphée, que l'on ne saurait séparer de celle de l'aqueduc, terminé en 124 après J.-C. (2). Rien d'étonnant que le plan du nymphée d'Argos ressemble de près à ceux de quelques constructions de la villa d'Hadrien à Tibur (3).

Plus tard, des changements considérables ont été apportés à l'édifice de l'époque hadrienne. Les quartiers de maçonnerie *d*, *e* et *f* (fig. 16) prouvent qu'un jour la colonnade de la façade a été remplacée par un mur. Je reviendrai ci-après sur les vestiges de cette restauration tardive, que je serais tenté de placer après la ruine de la ville en 267.

(1) *BCH*, 1944-1945, p. 397, n° 7.

(2) V. *infra*, p. 555.

(3) Cf. Winnefeld, *Die Villa des Hadrian*, 1895, pl. VII ; H. Kähler, *Hadrian und seine Villa*, 1950.



Fig. 20. — Canal devant la façade du nymphée, vu du Sud.

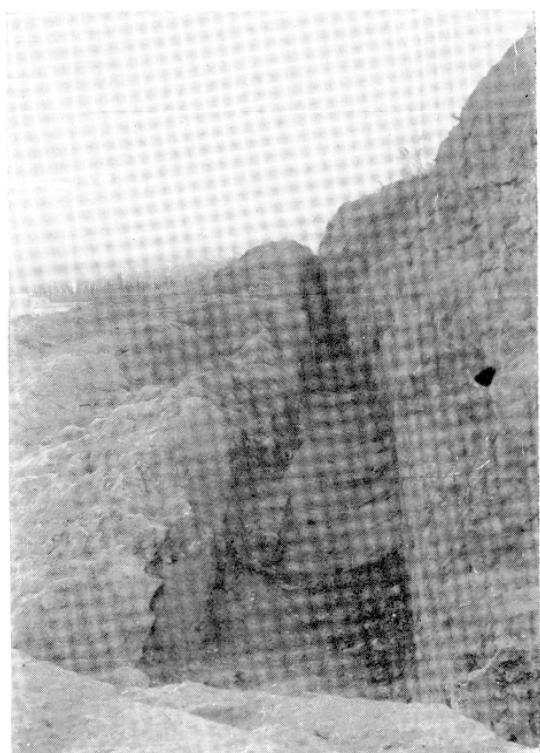


Fig. 21. — Conduite d'eau souterraine, vue du Nord.

* * *

Après cette vue d'ensemble, je passe à l'étude de quelques détails, la plupart d'ordre technique, et à l'examen des réparations et modifications ultérieures qui intéressent l'histoire de la ville à basse époque.

Les murs du nymphée ont été bâtis par un constructeur conscientieux aidé par d'habiles ouvriers (fig. 22). On sait le goût de l'empereur Hadrien pour la bonne architecture et l'importance qu'il attachait à l'exécution soignée des travaux publics en Italie et dans les provinces de l'empire. Les murs consistent en blocage, je veux dire en conglomérat de pierailles et de mortier. A l'extérieur, ils sont revêtus de briques rouges d'excellente qualité et bien jointoyées. Celles-ci sont de longueur variable : j'en ai noté de 24, 25, 28, 29, 37, 38 et 39 centimètres. Leur hauteur est de 3 cm. $\frac{1}{2}$ à 4 centimètres. Le mortier se compose de chaux, de sable et de fort petits cailloux. L'épaisseur des lits de mortier est de 2 à 3 centimètres. Les trous équarris dans le mur que montre la figure 22 — il y en a de deux dimensions différentes — sont des boulins, ils sont relativement peu profonds.

Dans le bassin Ouest, le mur Est était revêtu d'une couche de 2 centimètres $\frac{1}{2}$ d'un enduit blanc consistant en un mélange de chaux, de gravier

et de tuileaux broyés. Sur cette couche rugueuse, on avait passé un ciment à chaux et à sable fin. Au bas, la couche d'enduit est biseautée. Les trois autres parois du bassin sont taillées dans la pierre. Celles-ci n'ont pas été crépies, comme le montrent les dépôts calcaires, qui atteignent justement la hauteur du mur Est. Le fond du bassin ne paraît pas non plus avoir été cimenté.

Par contre, dans le bassin Est, le fond rocheux avait été recouvert d'une couche de ciment forte de 12 à 14 centimètres et se relevant en



Fig. 22. -- Mur nord du nymphée, vu du Nord.

biseau sur tout son pourtour. Ce ciment contient de petites pierres et des fragments de tuileaux plus grands que d'ordinaire (1×1 centimètre à 1×2 centimètres). Les parois Nord, Sud et Est avaient été recouvertes d'une épaisseur de ciment blanc de 2 centimètres. Quant à la paroi Ouest, qui fait face à la ville, elle avait été revêtue d'une couche de ciment ordinaire de 10 centimètres, sur laquelle on avait passé un enduit très fin de 1 cm. $\frac{1}{2}$ avant de la doubler de plaques de marbre blanc de 2 centimètres d'épaisseur.

La cascade élevée dans le bassin Est est fortement ruinée (fig. 15). De même que le mur mitoyen dans l'axe duquel elle est placée, elle était construite en blocage recouvert de briques, mais la maçonnerie avait été

revêtue entièrement de plaques de marbre blanc épaisses de 2 centimètres, appliquées sur une couche de mortier.

Pour pouvoir procéder au curage du bassin de décantation, on supprimait l'adduction d'eau en ouvrant un trou d'écoulement que nous avons retrouvé au Nord du mur Nord du nymphée. Le fond rocheux du bassin Ouest est de 13 à 14 centimètres plus élevé que le fond en ciment du bassin Est. Les deux bassins sont reliés par une chatière allant en pente dans le sens Ouest-Est ; celle-ci part à 25 centimètres au-dessus du fond du bassin Ouest et finit à 5 centimètres au-dessus du fond cimenté du bassin Est. A son extrémité Est le pertuis est rectangulaire et mesure 0 m. 21 \times 0 m. 21. A l'extrémité opposée, il est fermé par un bloc cylindrique de 0 m. 67 de diamètre, percé en son milieu d'une ouverture circulaire large de 0 m. 17. Il suffisait de détourner l'eau amenée par l'aqueduc pour que le bassin Ouest se vidât automatiquement dans le bassin Est. Il n'y avait plus alors qu'à ôter les 25 centimètres de limon et d'eau bourbeuse qui restaient au fond du bassin de décantation.

J'ai déjà indiqué d'un mot que la façade du nymphée a été modifiée à basse époque. Les quartiers de maçonnerie *d*, *e* et *f* sont les restes d'un mur grossièrement construit qui a remplacé la colonnade du II^e siècle ; le quartier *d* a encore 1 m. 10 de hauteur. La face Est du mur de date postérieure portait une couche de mortier épaisse de 7 cm. $\frac{1}{2}$. Les canaux *p*, *q* et *r* livraient passage à l'eau du bassin Est. Le canal *r* a été bouché à l'époque byzantine.

Il se peut qu'anciennement le canal *ghi* ait été couvert de plaques de pierre. Mais la couverture conservée en partie du côté Sud date manifestement d'une époque tardive. Elle consiste, au-dessous, en une couche de briques et de pierres noyées dans un gâchis de mauvaise qualité, et par dessus, en une rangée de grands blocs de remploi, parmi lesquels on remarque un linteau en calcaire (longueur, 0 m. 90) et trois blocs de poros provenant, à n'en pas douter, de l'enceinte sur la terrasse du Kritérion (1). Les interstices entre les pierres remployées ont été remplis par du calcaire et de la brique. A l'intérieur, la partie couverte du canal *ghi* porte un enduit de ciment à chaux timbré de deux croix latines dont les quatre branches sont ornées à leurs extrémités de petites traverses (fig. 23) (2). Preuve irréfutable que ce conduit a été réparé et utilisé au Moyen-âge. Mais on aurait tort d'inférer de là que l'aqueduc romain a dû continuer à fonctionner régulièrement durant une grande partie de l'époque byzantine. En vérité, au point *s*, c'est-à-dire à l'endroit où commence la partie actuellement couverte du canal *ghi*, celui-ci est bouché (à l'effet d'évacuer l'eau uniquement par le conduit *kl*) par un petit mur de moellons irréguliers mêlés de briques et liés par un mauvais mortier byzantin. A travers ce

(1) V. *supra*, p. 524.

(2) La croix latine potencée paraît sur les monnaies byzantines à partir du V^e siècle et jusqu'au règne de Romain I (920-944). Voir J. Sabatier, *Descript. gén. des monnaies byzantines*, 1862, pl. V, XII, XXII, XXVI, XXVIII, XXX, XXXVII, XLVI.

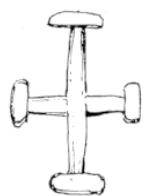


Fig. 23.
Croix empreinte
dans le crépi
d'un canal
d'écoulement.

muret on a fait passer un tube en terre cuite qui se recourbe vers l'Est et s'incline dans la direction Sud. Apparemment, ce tuyau a donc servi à déverser dans l'ancien conduit romain les eaux du toit de la construction byzantine sur la terrasse du Kritérion (v. *supra*, p. 539).

L'emplacement du nymphée aussi a été envahi par des bâtisses médiévales. On notera le mur *z*, qui recouvre en partie la cascade romaine, et le mur *y*, construit au Sud du quartier de maçonnerie *f* et partiellement au-dessus de celui-ci.

* * *

Voici l'inventaire des fragments et des menus objets trouvés dans le nymphée (1) :

1. Deux fragments d'architecture en pierre ornés de volutes.
2. Un fragment d'antéfixe en terre cuite.
3. Un fragment de grande tuile romaine, qui provient sans nul doute du toit du nymphée.
4. Une pierre ayant fait partie d'un arc.
5. Un fragment de colonnette en marbre bleu et vert (pavonazzetto ?). Provient probablement, comme le numéro précédent, de l'encadrement de la niche.
6. Un fragment de tube adducteur en terre cuite.
7. Une main de petite statue de marbre.
8. Un fragment de plaque de marbre qui portait une inscription en grands caractères (2) :

A P

9. La partie supérieure d'une stèle à fronton en calcaire gris (3). Trouvée le 26 juin 1906 dans le bassin Ouest du nymphée. Hauteur 0 m. 335 ; largeur, 0 m. 26 ; épaisseur, 0 m. 10 ; hauteur des caractères, 0 m. 02.

ΑΣΚΛΑΠΙΑΔΑΧΑΙΡΕ
ΜΕΓΙΣΤΩΧΑΙΡΕ

Ἄσκλαπιάδα, χαῖρε.
Μεγιστώ, χαῖρε.

Au-dessus de l'inscription, dans un champ piqueté, tête et buste en bas-relief d'un personnage tourné vers la droite (4). Ce fragment de monument funéraire ne peut qu'avoir été apporté d'ailleurs.

(1) Ne sont pas comprises dans cet inventaire les deux inscriptions publiées dans le *BCH* de 1944-1945 (1946), p. 397 ss., nos 7 et 8.

(2) *BCH*, 1944-1945, p. 398, IV.

(3) *Mnemos.*, 1919, p. 167, XVI.

(4) Le nom de femme Μεγιστώ a été signalé à Tégée (*IG*, V, 2, 68). L'élimination du vocatif

10. Un soutien de vasque à 16 cannelures, en calcaire bleu clair (3) (fig. 24). Endommagé en haut. Hauteur, 0 m. 26.
11. Un disque en pierre blanche.
12. Trois anneaux de bronze.
13. Une petite plaque octogonale et deux petites plaques hexagonales de bronze.
14. Un menu couvercle de bronze.
15. Cinq petits trépieds de terre cuite.
16. Un petit pot en terre cuite à une anse.
17. Deux petits vases en terre cuite.

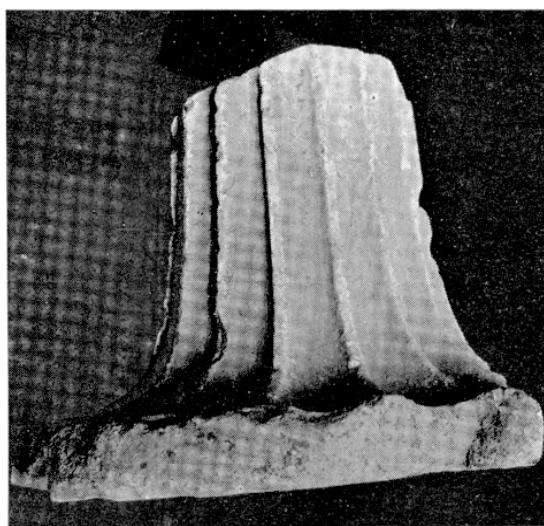


Fig. 24. — Support de vasque en calcaire.

18. Un petit pot de terre cuite byzantin.
19. Une fusaïole de verre bleue.
20. Un petit manche creux en os, à décor incisé.

* * *

La statue récupérée dans le bassin Ouest (fig. 25) a été transférée au musée d'Argos le 26 juin 1906. Elle est en beau marbre blanc, mais couverte de tâches couleur de rouille. La photographie que reproduit la figure 26 la montre telle qu'elle se présente après avoir été préalablement frottée de poudre de craie. C'était un monument de dimensions colossales : tout mutilé qu'il est à présent, il a encore 1 m. 93 de haut. Le sculpteur a représenté un homme nu debout, vu de face et s'appuyant sur la jambe

en -οῦ commence déjà au III^e siècle ; cf. Apoll. Rhod., III, 1 : Ἐρατώ. *IG*, IV, 639 (relief sépulcral du musée d'Argos) : Χαρικώ, χαῖρε. *SEG*, I, 1923, p. 12, n° 70 (stèle trouvée entre Argos et Tirynthe) : Εὐαμερώ, χαῖρε.

(1) Cf. E. Pernice, *Hellenist. Kunst in Pompeji*, V, 1932, pl. 34 ss.

droite. Le bras droit était élevé à hauteur d'épaule. Une chlamyde, dont le bout repose sur l'épaule droite, enveloppe l'avant-bras gauche. Manquent la tête, le bras droit, la main gauche, les jambes à partir du genou, la partie inférieure du vêtement. Le tenon à la cuisse gauche servait à affermir le pan de la chlamyde (1). Au dos, on constate des traces d'inachèvement

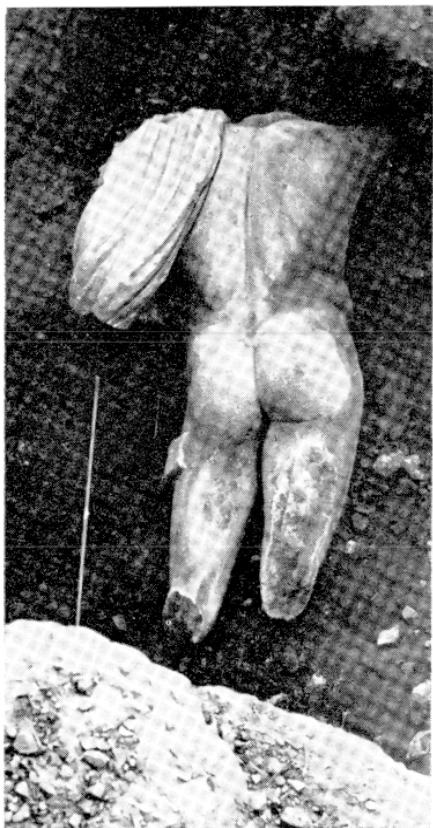


Fig. 25.
Statue colossale d'Hadrien.

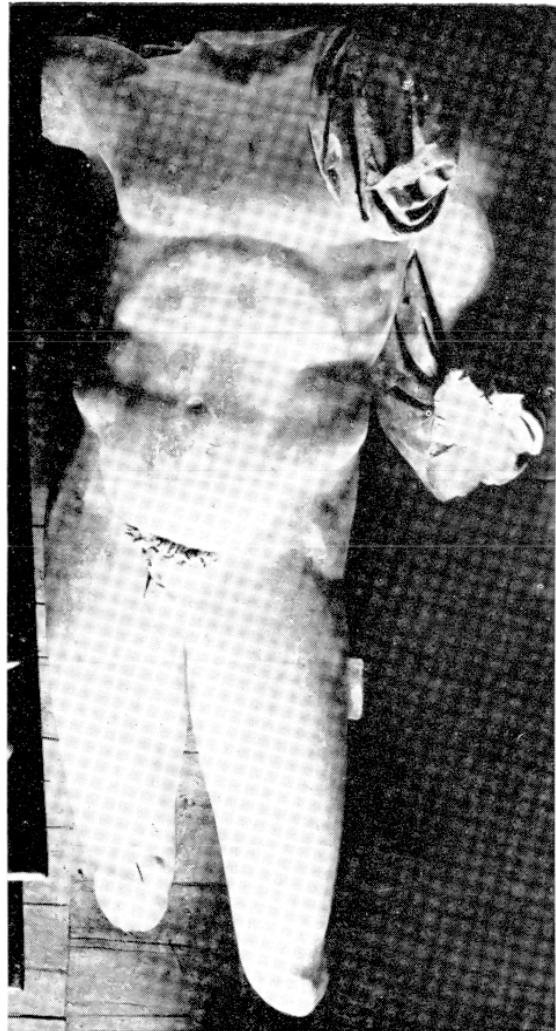


Fig. 26. →
Statue colossale d'Hadrien.

de même genre que celles qui déparent la célèbre copie de l'Hermès de Praxitèle (2).

Au même endroit ont été trouvés quatorze fragments de marbre blanc, pour la plupart informes, qui appartiennent probablement tous à la statue dont je parle. Un de ceux-ci semble avoir fait partie de l'arme du personnage représenté. Je crois y reconnaître un fourreau d'épée brisé aux

(1) Cf. S. Reinach, *Rép. stat.*, II, p. 571, 6.

(2) Cf. Ch. Picard, *Manuel d'archéol. grecque*, IV, 2 (1954), p. 274 ss. ; fig. 116 (dos de l'Hermès d'Olympie). Rhys Carpenter datait la statue d'Olympie de l'époque de Néron ou de celle d'Hadrien (*AJA*, XXXV, 1931, p. 261 ; cf. p. 257 s.).

deux extrémités et dont les proportions colossales répondent à celles de la statue (longueur du fragment, 0 m. 57 ; largeur, 0 m. 10 ; épaisseur, 0 m. 02). La face antérieure du fourreau est divisée en longueur par quatre lignes gravées parallèles. Les cinq bandes ainsi délimitées sont alternativement convexes et concaves. Le marbrier semble avoir voulu imiter une gaine cannelée. Un fourreau revêtu de lames d'ivoire à dessein incomplètement aplatis pourrait offrir cet aspect (1).

Les proportions du torse sont poly-clétiennes, mais la pose du corps est plutôt celle de figures de Praxitèle. Notre statue ressemble à l'*Ofellius* de Délos (2), qui date du commencement du 1^{er} siècle avant l'ère, mais dont l'auteur semble avoir pris pour modèle une œuvre de la première moitié du 4^e siècle (3). Dans la suite, le même prototype a servi pour un grand nombre de statues impériales. Nul doute que celle d'Argos représente le fondateur du nymphée et de l'aqueduc, l'empereur Hadrien. Qu'elle soit bien dans le genre des monuments de l'art officiel du premier quart du 1^{er} siècle, c'est ce que montrent, par exemple, une statue en marbre grec du musée de Séville (4), provenant d'Italica, lieu de naissance d'Hadrien (fig. 27), un torse de la même collection où F. Poulsen reconnaissait Hermès et qu'il assignait justement à l'époque d'Hadrien (5), et l'effigie du même dieu trouvée dans la Villa Hadriana et récemment étudiée par A. W. van Buren (6).

Le palais Spada, à Rome, abrite la statue colossale d'un personnage romain dont la main gauche tient le globe (7). La tête actuellement adaptée

Illustration non autorisée à la diffusion

Fig. 27. -- Musée de Séville. Statue de marbre.

(1) Ovide (*Metam.*, IV, 148) et Virgile (*Aen.*, IX, 305) parlent de fourreaux en ivoire.

(2) *BCH*, 1881, pl. XII.

(3) Cf. G. Lippold, *Kopien und Umbild. griech. Stat.*, 1923, p. 185.

(4) *Ars Hispaniae*, II, 1947, fig. 87 ; p. 112 : « Adriano divinizado ».

(5) F. Poulsen, *Sculptures antiques des musées de province espagnols*, 1933, pl. XXVI, fig. 42 ; p. 32 ss.

(6) *AJA*, 1955, pl. 63, 4 : p. 59. Cf. aussi : la statue d'Hadrien de Vaison et celle de l'Asclépieion de Pergame (M. Wegner, *Hadrian*, 1956, pl. 14, p. 33 s., 39, 57).

(7) *Rép. stat.*, I, p. 559, 2.

au torse est moderne. La statue a été mal décrite par Duhn (1) et par Bernoulli (2). W. Helbig, en revanche, en a traité excellemment (3). Elle se rapproche assez par le style des statues d'Argos et d'Italica pour que le nom d'Hadrien puisse nous venir à l'esprit. Je reviendrai ci-après d'un mot sur ce sujet.

L'Ofellius de Délos et le « Trajan » du Musée de Genève (4), tous deux nus, la chlamyde rejetée sur l'épaule et s'enroulant autour de l'avant bras, portent le glaive dans la main gauche. L'Hadrien d'Argos ne peut qu'avoir tenu l'épée de même façon que la statue de Genève, c'est-à-dire, la pointe en haut. Ce port de l'arme en guise d'insigne de commandement nous est connu par plusieurs statues impériales s'échelonnant de l'époque d'Auguste à celle de Marc-Aurèle. La plupart des empereurs figurés de cette manière sont en costume militaire (5) ; Hadrien entre autres semble s'être fait représenter ainsi (6). Dans la première moitié du 1^{er} siècle, l'empereur et les personnages impériaux qui soutiennent l'épée ou le parazonium de la main gauche, sont parfois drapés dans un vêtement qui laisse le haut du corps nu (7).

La figure nue pourvue de la chlamyde est fréquente à l'époque impériale (8). Mais la combinaison de la nudité héroïque avec la chlamyde et le port vertical du glaive est rare (9). L'exemple le plus frappant en est sans contredit le « Trajan » de Genève. On peut citer en outre une statue de l'Ermitage qui représenterait l'empereur Vérus (10).

Particularité intéressante, sur les épaules de la statue colossale d'Argos traînent les bouts d'une *vitta* pourprée ; quelques traces de couleur rouge y sont restées clairement visibles. Le ruban est large de 5 cm. $\frac{1}{2}$ à 7 centimètres ; aux extrémités, il se rétrécit jusqu'à 1 centimètre de largeur. Sa longueur atteint 18 cm. $\frac{1}{2}$ sur l'épaule gauche. Du côté opposé, la partie correspondante mesure 17 centimètres ; le bout y ondule et s'entortille sur les plis de la chlamyde. Qu'était-ce au juste que cette bandelette ? L'empereur portait-il une couronne ornée d'une longue *vitta*? D'habitude, les statues impériales n'étaient pas décorées de cette façon. La raison, c'est qu'un tel ajustement aurait rappelé par trop le bandeau royal des princes

(1) Matz-Duhn, *Ant. Bildwerke in Rom*, 1881, n° 1073.

(2) Bernoulli, *Röm. Ikonographie*, I, 1882, p. 113 ss.

(3) W. Helbig, *Führer*³, II (1913), n° 1818.

(4) *Rép. stat.*, III, p. 1606 ; W. Deonna, *Catal. des sculpt. du Musée... de Genève*, 1924, n° 131 : « Ce n'est pas Trajan... ; l'œuvre date au plus tard de l'époque de Claude ».

(5) *Rép. stat.*, I, 565, 3 ; 159, 7 ; II, 576, 2.

(6) *Ibid.*, I, 582, 6 = Bernoulli, *op. l.*, III, 109. On ne peut cependant tenir pour assuré que la tête d'Hadrien appartient à la statue de Londres.

(7) *Ibid.*, I, 141, 7 ; 564, 3.

(8) *Ibid.*, I, 133, 6 ; 565, 1 ; 568, 3 ; 579, 5 et 6 ; 581, 4 et 6 ; 592, 1. Mercure, Jupiter, Apollon et Bacchus ont été figurés ainsi.

(9) Mercure tient non rarement de cette façon le caducée.

(10) *Rép. stat.*, III, p. 160, 4, d'après Kieseritzky, *Sculpt. ant. de l'Ermitage* (en russe), Saint-Pétersbourg, 1901, p. 104, n° 215.

asiatiques et hellénistiques. Les tribuns n'avaient-ils pas, un jour, fait arracher la *fascia* blanche dont on avait paré une couronne de lauriers posée sur une effigie de Jules César (1) ? Sagement, Auguste et ses successeurs évitèrent en conséquence de ceindre une bandelette que le public eût pu prendre pour un diadème, politique modérée qui ne fut abandonnée qu'assez tard. Deux statues antiques d'Hadrien en cuirasse n'en portent pas moins déjà une couronne ornée de lemnisques : sur celle du Musée d'Olympie, elle est posée sur le casque, sur celle du Musée ottoman d'Istanbul elle orne la tête nue du souverain (2). Mais la nudité héroïque ne comporte pas le port de la couronne — règle dont on a pu, toutefois, se départir parfois.

La tête originale du soi-disant Pompée Spada, dont j'ai parlé plus haut, était elle aussi ceinte d'une couronne ou d'un bandeau, témoin les deux bouts de rubans qui lui flottent sur les épaules. L'un de ceux-ci se termine en une breloque en forme de feuille de lierre. Or, Hadrien a été salué parfois du nom de fils de Dionysos (3). Hadrien a-t-il consenti, contrairement à l'usage suivi avant lui, à porter quelquefois un bandeau rappelant le diadème royal ? Ou bien s'agit-il d'un insigne religieux ? Un an avant sa visite à Argos, l'empereur s'est fait initier aux mystères de Samothrace (4). Or, les adorateurs des Grands Dieux recevaient une bandelette pourprée (*φοινικίς*) en signe de leur initiation. Selon le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, la *φοινικίς* des mystes était une espèce de ceinture abdominale (5). Mais d'autres textes permettent de conclure qu'elle se portait aussi nouée autour de la tête (6).

Ajoutons quelques notes de chronologie, pour aider à fixer la date de la statue retrouvée et celle de l'édifice qui l'abritait. On est maintenant d'accord pour dire qu'Hadrien est arrivé à Athènes en septembre 124 et qu'il en est reparti en mars ou en avril 125 (7). Son initiation aux mystères d'Eleusis, où les cérémonies annuelles se déroulaient à la fin du mois Boédromion, a eu lieu vers la mi-octobre. Et c'est également dans l'automne de 124 que se place la tournée qu'il fit ensuite dans le Péloponnèse et dont on a peu de peine à fixer les étapes ; le programme en avait sans doute été minutieusement préparé. Un texte épigraphique de Trézène, qui commémore *τὴν εὐκταίαν ἐπιδημίαν τοῦ μεγί[στου αὐτοκράτορ]ος*, ne contient pas de date précise (8). Mais une inscription de l'Asclépiéion, qui appelle Hadrien *σωτῆρα καὶ οἰκιστήν*, est datée de sa huitième puissance tribu-

(1) Suet., *Caes.*, 79.

(2) R. West, *Portrait-Plastik*, II, 1941, pl. XXXIII, n°s 125, 126 ; p. 121.

(3) Inscription de Nicée (*AM*, 1899, p. 484) : *ἀπὸ Διονύσου*.

(4) W. Weber, *Untersuch. zur Gesch. Hadrians*, 1907, p. 147 ; E. T. Salmon, *Hist. of the Roman World from 30 B. C. to A. D. 138*, 1944, p. 306.

(5) Schol. Apoll. Rhod., I, 917.

(6) *Dict. Ant.*, I, p. 770 s. ; Amelung, *RM*, XL, 1925, pl. XIII, p. 201 ss. ; A. Köster, *Griech. Terrakotten*, 1926, pl. 19 ; Hekler, *Jahrb.*, XLII, 1927, p. 67, fig. 3.

(7) W. Weber, *op. l.*, p. 278 ; A. Piganiol, *Hist. de Rome*, 1939, p. 306 ; E. T. Salmon, *op. l.*, p. 301 ; B. d'Orgeval, *L'empereur Hadrien*, 1950, p. 25.

(8) *IG*, IV, 758, 5.

nice, donc de 124 (1). De son côté, la ville d'Epidaure est allée jusqu'à inaugurer une nouvelle ère à partir du passage de son grand bienfaiteur. A l'Héraion, l'auguste visiteur consacra un paon d'or orné de pierreries (2), offrande reproduite sur les monnaies d'Argos, où l'empereur est honoré du nom de *κτίστης* (3). Notre inscription monumentale relative à la construction de l'aqueduc d'Argos était, elle aussi, datée de la huitième puissance tribunice d'Hadrien, laquelle s'étendait jusqu'au 9 décembre 124 (4). La visite de l'impérial donateur a dû avoir lieu vers la fin d'octobre ou en novembre. Notre inscription prouve qu'à ce moment l'aqueduc était terminé ; le nymphée et les conduites servant à alimenter en eau les principaux établissements publics de la ville doivent l'avoir été également. Pour atteindre ce résultat, les travaux ont nécessairement dû commencer peu de temps après l'avènement d'Hadrien (5).

Un fragment d'inscription retrouvé récemment sur l'agora d'Argos : [τ]ῶν πηγῶν καὶ τὸ νυμφαῖον μετὰ τῶν δοχε[ίων] (6) peut se rapporter au nymphée d'Hadrien. Ces mots se lisent sur un bloc de l'architrave d'un temple rond du II^e siècle de notre ère (7).

III. — L'AQUEDUC

Sur le versant de la Larissa qui regarde la ville d'Argos, on aperçoit quelques restes d'un aqueduc romain de construction très simple (fig. 28). Un mur épais de 1 m. 80, dont la hauteur varie selon les accidents du terrain, est creusé à son sommet d'un canal rectangulaire large de 0 m. 55 et profond de 0 m. 58. Ce canal est enduit d'une couche de ciment de 2 centimètres. Le fond en est formé par des carreaux de grande dimension. Le corps du mur consiste en blocage ; il est recouvert des deux côtés d'une couche de mortier épaisse d'un centimètre et où les empreintes des truelles employées sont restées visibles. Sans nul doute, le mur a été revêtu de briques, mais à l'heure actuelle il ne reste trace de ce revêtement qu'au Nord de la grotte située au bas de l'église de la Panaghia τοῦ βράχου. Au même endroit sont conservés partiellement quelques petits arcs maçonnés, placés à cheval sur d'étroites rigoles. Ici et là le mur est percé de canaux triangulaires dont les parois sont formées par de grands carreaux plâtrés ; ces ouvertures servaient à livrer passage aux eaux pluviales descendant des flancs de la Larissa.

(1) *IG*, IV², 1, 606.

(2) *Paus.*, II, 17, 6.

(3) *Frazer ad Paus.*, *l. l.*

(4) *BCH*, 1944-1945, p. 400, n^o 8.

(5) Ce n'est pas que les travaux prévus sous Hadrien pour les villes de Grèce fussent sans exception achevés en 124. La construction du temple d'Apollon Pythien à Mégare, par exemple, a été décidée en 124 et achevée en 135 ou 136 (W. Weber, *op. l.*, p. 181).

(6) *BCH*, 1954, p. 160 ; fig. 5.

(7) *Ibid.*, p. 162.

Bien que l'aqueduc n'existe plus que partiellement, son tracé sur la pente Est de la Larissa est facile à fixer. Si l'on part de son extrémité attenante au nymphée, on le suivra sans peine jusqu'en bas de l'église de la Panaghia. Là, il doit avoir franchi sur une arcade le ravin qui descend de la Larissa à peu de distance du point où les traces de maçonnerie romaine s'arrêtent brusquement. On peut ramasser encore aujourd'hui, tant au fond du ravin que sur ses bords, des fragments de blocage revêtus de briques.

Au-delà dudit ravin, on ne trouve plus de vestiges sur lesquels se guider. Où chercher le point de départ de l'aqueduc ? Quelles eaux amenait-il à la ville ? Les membres de l'Expédition de Morée déjà savaient qu'elles venaient d'Epano-Bélissi, à environ trente kilomètres à vol d'oiseau à l'Ouest-N.-O. d'Argos. En 1912, j'ai vérifié leurs observations, en compagnie de mon collaborateur et ami W. van der Pluijm. Nous avons aussi retrouvé une partie de l'aqueduc dans la vallée d'un affluent de l'Inachos, au Nord-Nord-Ouest du village de Schinochori (1), à vingt minutes à monture au-delà de l'endroit nommé Skala. Il remontait la rive droite de la rivière, puis la franchissait, pour poursuivre son cours, en direction opposée, sur la rive gauche. Un seul arc est en partie demeuré en état (fig. 29). En cet endroit, le conduit, large de 0 m. 57, est conservé sur une assez grande distance. Il y était couvert d'une voûte en berceau (épaisseur, 0 m. 27), ce qui porte à croire qu'à l'origine le canal de l'aqueduc a eu partout une même couverture (2).

En revenant de Skala à Argos, nous vîmes le tracé de l'aqueduc se profiler au loin sur le versant des hauteurs qui bornent la vue à l'Ouest. A ma connaissance, cette partie de l'œuvre d'Hadrien n'a encore été ni relevée ni explorée. Enfin, à notre grande surprise, nous avons rencontré les restes de quatre des hautes arcades sur lesquelles l'aqueduc passait le lit du Charadros (fig. 30 et 31). Aucun voyageur du xixe siècle ne les avait signalés. J'en ai parlé dans mon rapport succinct des fouilles de 1912 (3).

Nous ignorons quand l'aqueduc d'Argos a cessé de fonctionner. Ce ne sont sûrement pas les incursions des Goths qui l'ont ruiné.

IV. — LE SANCTUAIRE DES DIEUX ÉGYPTIENS

A 68 mètres au Sud de la terrasse du Kritérion (4), j'ai constaté l'existence d'une autre terrasse, large de 14 m. 30, dont il ne reste plus que l'extrémité Ouest, qui est taillée dans la pierre et qui mesure 2 m. 50 dans

(1) C'est à Schinochori que L. Renaudin a situé avec raison l'endroit nommé dans l'antiquité *Lyrkeia* (*BCH*, 1923, p. 231-234).

(2) Cf. Vitruv., VIII, 6, 1 : *eaeque structurae* (i. e. *canales structiles*) *confornicentur*, *ut minime sol aquam tangat*.

(3) *BCH*, XLIV, 1920, p. 224.

(4) Le terrain en pente qui sépare le Kritérion du sanctuaire des dieux égyptiens n'est probablement pas resté inutilisé dans l'antiquité. Je ne l'ai sondé que très rapidement.



Fig. 28. --- Versant Est de la Larissa. Mur de l'aqueduc.



Fig. 29. — Environs de Schinchori. Mur de l'aqueduc d'Argos.

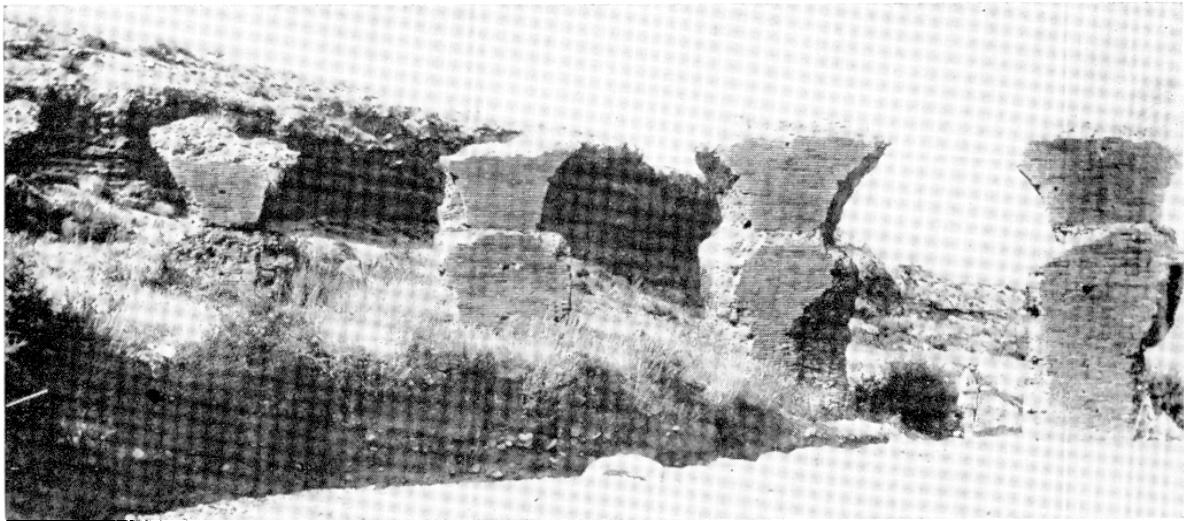


Fig. 30. — Bord du Charadros. Arcades de l'aqueduc.



Fig. 31. — Le Charadros. Arcades de l'aqueduc.



Fig. 32. — Terrasse des dieux égyptiens.

la direction Est-Ouest (fig. 32). Elle supporte quelques restes de maçonnerie de basse époque (fig. 33).

Ont été trouvées à cet endroit :

1. Une plaque inscrite de marbre blanc, incomplète de toute part, qui prouve que l'endroit était consacré aux divinités égyptiennes (1). Trouvée le 4 juillet 1906. Hauteur, 0 m. 266 ; largeur, 0 m. 349 ; épaisseur, 0 m. 025 ; hauteur des lettres, 0 m. 027.

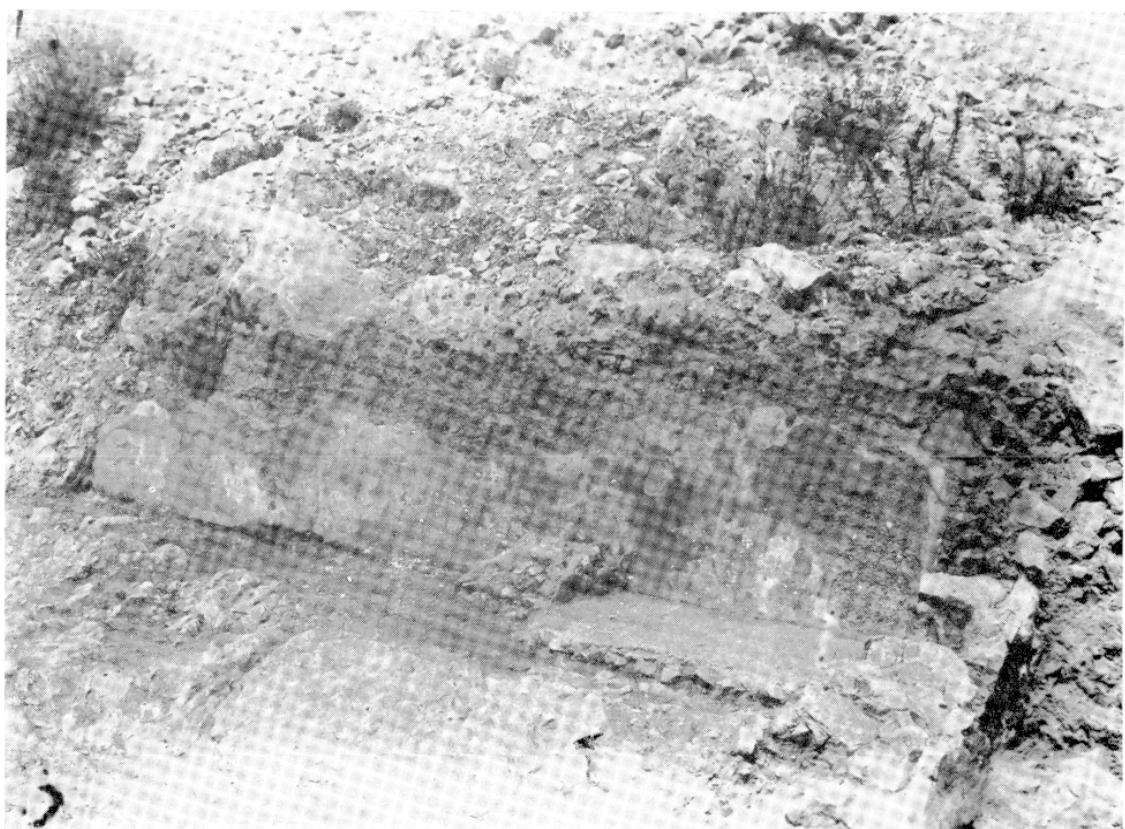


Fig. 33. -- Fond du sanctuaire des dieux égyptiens.

ΠΠΑΚΚΙΟΣΙΛΑ
ΡΟΣ
ΕΙΣΙΔΙΚΑΙΑ
ΡΑΠΙΔΙ
ΙΙΡ
ΒΛ

Πό(πλιος) Πάκκιος "Ιλαρος
Εισιδι καὶ Σαράπιδι.

Le culte d'Isis est attesté par les monnaies d'Argos à partir de l'époque

(1) *Mnemos.*, 1919, p. 166, XIII.

d'Hadrien et d'Antonin le Pieux (1) ; Pausanias ne le mentionne pas. Le dédicant P. Paccius Hilarus n'est pas connu par ailleurs.

2. Une base quadrangulaire de calcaire gris-blanc, décorée sur trois côtés de colonnettes en relief qui s'élargissent au sommet. Trouvée le 5 juillet 1906 dans un mur d'époque postérieure. Hauteur, 0 m. 21 ; largeur, 0 m. 44 ; épaisseur, 0 m. 30 ; hauteur des caractères, 0 m. 012. Écriture de la première moitié ou du milieu du III^e siècle avant J.-C. (2).

ΑΓΑΘΟΚΛΗΣΘΑΗΙΣ
ΑΝΕΘΕΤΑΝ
'Αγαθοκλῆς, Θαῆς
ἀνεθέταν.

Les inscriptions isiaques trouvées en Grèce contiennent un certain nombre de noms égyptiens (3). Ici, le nom de femme égyptien Θαῆσις (4) est adapté au dialecte argien par suppression du sigma intervocalique. La forme des caractères de l'inscription prouve que l'introduction des cultes égyptiens à Argos a eu lieu à l'époque du patronage ptolémaïque sur la cité. Les Argiens paraissent avoir été regardés comme clients du roi d'Égypte, tout en conservant peut-être en majeure partie leur autonomie, pendant un certain temps entre 278 et 272 et de nouveau entre 249 et 244, comme dates extrêmes (5). La colonnette à tête élargie, dérivée du faisceau de branches ou de tiges végétales, paraît déjà dans l'art égyptien sous l'ancien empire (6) et s'y maintient encore à l'époque hellénistique (7). L'emprunt de ce détail à l'art architectural de l'Égypte présente un caractère exceptionnel (8).

La dédicace à Sérapis et Isis du II-¹er siècle avant J.-C. signalée dans le *BCH* de 1955 (p. 329) provient sûrement du sanctuaire sur le versant de la Larissa. Elle a été retirée d'un mur récent sur l'emplacement des Thermes.

(1) Roscher, *Lex. der Mythol.*, II, p. 390 ; Rusch, *De Serapide et Iside in Graecia cultis*, 1906, p. 34.

(2) *Mnemos.*, 1919, p. 166, XIV.

(3) Une inscription de Délos trouvée dans le Sarapiéion C mentionne une Égyptienne du nom de Θαῆσις Νεῖλου (P. Roussel, *Les cultes égyptiens à Délos*, p. 174). Autres noms de caractère égyptien relevés par Roussel : Βαλίτων, Τάεσσα, Τάοσα, Θερμοῦθρις (*op. l.*, p. 280, 3). Le nom d'un prêtre d'Isis de nationalité égyptienne, Οὐάφρης "Ωρου Ποτειστίτης, se lit sur une stèle funéraire trouvée à Pagasai-Démétrias (Roussel, *op. l.*, p. 246, 2). A Délos, le culte avait été fondé par un prêtre égyptien venu de Memphis, qui se présentait sous le nom grec d'Apollonios (Roussel, *op. l.*, p. 245 ss.). A Rhodes, un prêtre égyptien du III^e siècle est appelé Dionysios (Rusch, *op. l.*, p. 62 ; on traduisait à volonté les noms propres égyptiens). Cf. Roussel, *op. l.*, nos 15 et 15 bis : "Ωρος "Ωρου Κασιώτης. Hiller von Gärtringen, *Inschr. Priene*, n° 195, 21 ; L. Robert, *Ét. épigr. et philol.*, 1938, p. 117.

(4) Cf. F. Preisigke, *Namenbuch*, 1922, p. 126.

(5) Cf. *Mnemos.*, 1915, p. 368-371 ; 1916, p. 226.

(6) W. Wolf, *Die Welt der Aegypter*, 1955, pl. 23.

(7) F. W. von Bissing, *Die Kultur des alten Aegyptens*², 1919, fig. 31 ; p. 67.

(8) Cf. P. Roussel, *op. l.*, p. 69 : « Dans les constructions des édifices, on ne relève nulle part les formes propres à l'architecture classique de l'Égypte ».

3. Une main et un fragment d'un bras d'une statue de marbre.

4. Un fragment d'une tête d'oiseau en marbre. Une tête d'épervier en marbre de Paros a été mise au jour dans le temple d'Isis à Sabratha (1).

5. Un hécataion de marbre (hauteur, 0 m. 22) d'un art très fruste (2). Trouvé le 5 juillet 1906. Isis a souvent été assimilée à Hécate (3), soit parce que les deux divinités ont pareillement été regardées comme embrassant le monde entier (4), soit parce qu'Isis avait pour époux le Seigneur des Enfers (5).

6. Cinq fragments d'un grand masque en terre cuite. Les masques conservés dans les temples permettaient aux prêtres de représenter dans les cérémonies du culte les divinités qu'ils servaient (6).

7. Deux poids de métier en terre cuite. Inventrice de l'art textile, Isis est la patronne des tisserands (7).

Bien que peu nombreuses, ces trouvailles prouvent clairement que le sanctuaire édifié sur la terrasse dont il reste une partie si minime, était consacré à Isis et à Sérapis. Immédiatement au Sud de la terrasse, des recherches ultérieures ont révélé l'existence d'une citerne, d'où on a retiré une lampe en terre cuite à trois becs et deux fragments de poterie rouge d'époque romaine (8). A Pompéi, le sanctuaire d'Isis avait un réservoir permettant de puiser du dehors l'eau sainte destinée au culte. A Délos, le Sarapiéion A et le Sarapiéion B avaient chacun un caveau qui répondait au même besoin (9). Le temple fouillé à Théra par Hiller von Gärtringen avait deux citernes (10).

Sur la pente au bas de la partie conservée de la terrasse, je n'ai pu faire que quelques sondages : le terrain y appartenait à un particulier. J'y ai repéré un mur Nord-Sud en moellons de calcaire bien jointoyés et un mur Est-Ouest en poros également bien construit. Le premier de ces murs est probablement le mur de soutènement de la terrasse et le second le fondement d'un mur latéral du temple.

(1) G. Pesce, *Il tempio d'Iside in Sabratha*, 1953, p. 52, n° 29 ; p. 62.

(2) *Le sanctuaire d'Apollon Pythénien*, fig. 51 (inventaire des fouilles d'Argos, n° 271).

(3) Apul. *Metam.*, XI, 5 ; P. Roussel, *op. l.*, p. 151, n° 127 : Ἀρτέμιδη Ἐκάτη, « Hécate est souvent associée à Isis ou rapprochée de cette déesse » (bibliographie) ; p. 295 ; *Hymne à Isis*, *Ox. Pap.*, 1380, 84 ; 91 ; 113 : ἐν Καρπίᾳ Ἐκάτη. B. A. van Groningen, *De pap. Oxyrrh.* 1380 (thèse de l'Université de Groningue, 1921), p. 27 s. ; *IG*, XII, 1, 742 : ... Ἐκάτη Σαράπιδη χρηστήριον...

(4) Roscher, *Lex. der Mythol.*, II, p. 546 s. ; *Hes. Theog.*, 411 ss.

(5) Cf. D. Magie, *AJA*, 1953, p. 184, n. 199.

(6) M. Bieber, *PW*, XIV, p. 2070 s. ; A. Moret, *Rois et dieux de l'Égypte*², 1923, p. 184 : « Dans le temple d'Isis, sur une scène improvisée, les prêtres revêtus du masque et du costume propres à chaque dieu, jouaient le mystère osirien devant les fidèles ».

(7) Roscher, *op. l.*, II, p. 459.

(8) Trouvés le 28 mai 1912 ; inventaire, n°s 332, 334.

(9) P. Roussel, *op. l.*, p. 20 s. ; 30 s. ; 36-45.

(10) *Thera*, I, p. 259 ss. — Cf. *OGIS*, 717, 6 s. et 11 s.

Sur le mur en poros gisait, brisée en deux morceaux qui se rajustent, la partie inférieure d'une stèle funéraire de calcaire gris, ornée de l'image en faible relief d'un jeune homme tourné vers la droite et drapé dans une tunique qui lui tombe jusqu'au dessous du genou. Trouvée le 5 juillet 1906. Hauteur, 1 m. 04 ; largeur, 0 m. 485 ; épaisseur, 0 m. 11 ; hauteur des caractères, 0 m. 016.

ΩΔΕΙΠΟΣΔΥΣΤΑΝΟΣΕΝΙΣΤΑΛΑ
ΤΕΤΥΠΩΤΑΙ
ΟΚΤΩΚΑΙΔΕΧΕΤΗΣΔΥΣΜΟΡΟΣ
ΑΛΙΚΙΑΣ

Ἄδες "Ἡιος δύστανος ἐνὶ στάλα τετύπωται,
δκτωκαιιδεχέτης, δύσμορος, ἀλικίας (1).

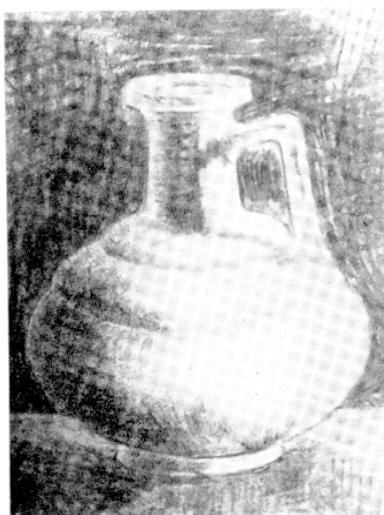


Fig. 34.
Cruche en terre cuite.

en terre cuite, non peinte, sans décor et à anse coudée (fig. 34) (6). Je crois devoir la dater de la fin de l'époque hellénistique. Pour les deux renflements qui encerclent l'épaule du vase, comparer une bouteille de verre de Vaison, de forme semblable quoique un peu plus récente et n'offrant qu'un seul renflement (7).

Il reste certaines choses à dire sur le temple d'Isis et sur l'histoire du culte des divinités égyptiennes en Argolide. Mais, pour ne pas avoir à

(1) *Mnemos.*, 1919, p. 167, XVII ; vol. LVIII, 1930, p. 40, XIII ; *SEG* XI, 346.

(2) *Glotta*, XII, 1923, p. 184. Cf. *IG*, IV, 790, 2.

(3) Cf. ci-après, p. 641.

(4) Cf. Kaibel, *Epigr.*, 701, 2 : ἡλικίας τριέτης.

(5) Cf. Kaibel, *op. l.*, 152, 16 ; Soph. *Ai.*, 1203 ; Aesch. *Choeph.*, 191 (δύσθεος).

(6) Cf. E. Pfuhl, *Malerei und Zeichn. der Griechen*, II, p. 911 : « Die typische Form der Lagynos... kann... zu einer gewöhnlichen kugligen Kanne banalisiert erscheinen ».

(7) Morin-Jean, *La verrerie en Gaule*, 1913, p. 257, fig. 335, M.

Au début du nom du défunt, on ne distingue nettement que trois traits verticaux. J'avais lu d'abord ΠΙΟΣ, puis ΤΙΤΟΣ, tout en notant que les premières lettres étaient incertaines. Je doute maintenant de la justesse de ces lectures. La désignation d'un homme par le seul prénom n'est pas sans exemple, mais insolite, comme l'a fait remarquer Kretschmer (2). Or Mr Georges Daux me suggère le nom "Ἡιος, qui supprime la difficulté et convient parfaitement aux restes visibles (3). — Il faut joindre : δκτωκαιιδεχέτης ἀλικίας (4). Δύσμορος est une parenthèse (5).

A proximité du mur en poros susdit ont été trouvés un fragment d'un vase noir hellénistique, deux petits vases de substitution, l'un en verre, l'autre en poterie, et une cruche

revenir sur mes sondages dans la région au Sud du Kritérion, je note ici qu'entre le théâtre et le sanctuaire d'Isis, j'ai reconnu l'existence d'une troisième terrasse. Elle est située à 13 m. 60 au Sud de la terrasse de Sérapis et Isis. La partie taillée dans le roc, qui est seule conservée, mesure 6 m. 25 dans la direction Nord-Sud et 3 m. 65 dans la direction Est-Ouest. Une petite niche dans la paroi rocheuse du fond a sans doute abrité un ex-voto (fig. 35 ; voir aussi la fig. 32). On manque d'indices permettant de dire quelle était la divinité qu'on y vénérait.

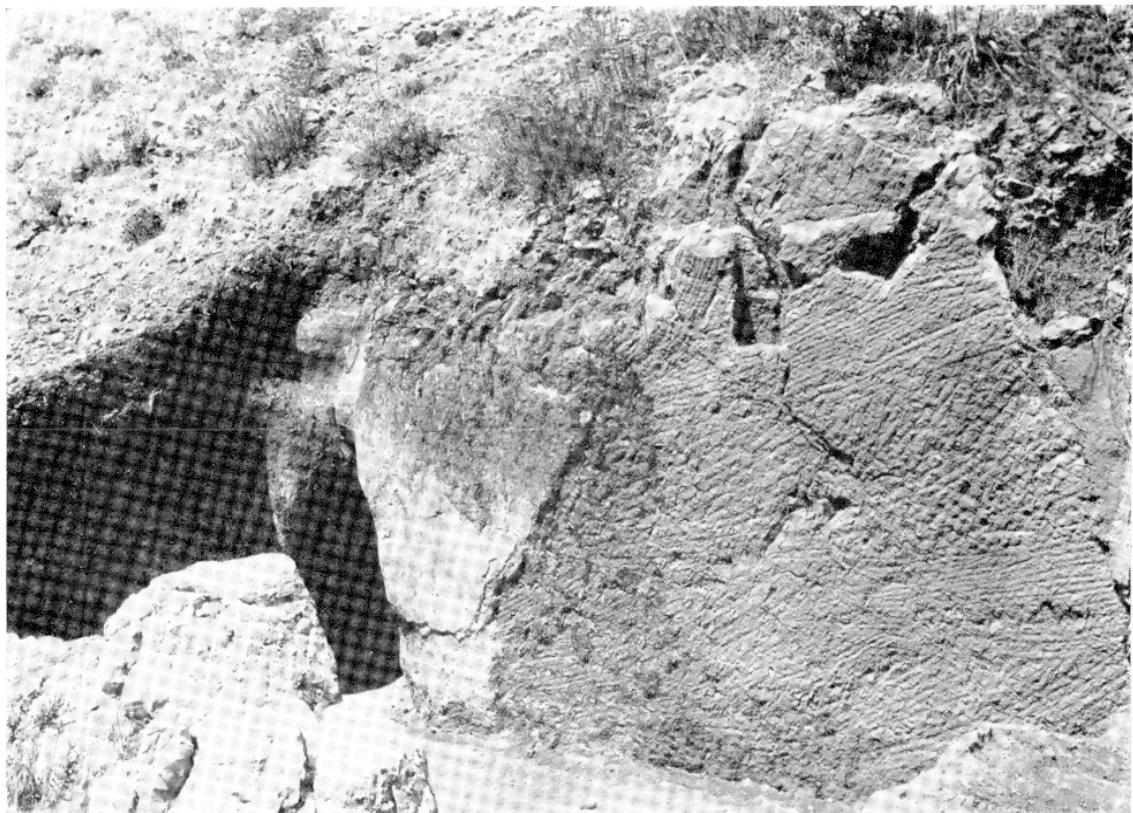


Fig. 35. — Fond du sanctuaire d'une divinité inconnue.

* * *

En 1915 (1), j'ai signalé un bloc quadrangulaire de calcaire gris-blanc trouvé le 26 juin 1912 dans un des murs de la construction tardive élevée sur l'emplacement de l'antique Bouleutérion d'Argos (2). Cette pierre est haute de 0 m. 72, large de 1 m. 085 et épaisse de 0 m. 35, dimensions qui paraissent convenir à un orthostate d'un temple de proportions modestes et qui, si on les calcule en pieds ptolémaïques (0 m. 3552), se ramènent à $2 \times 3 \times 1$ pieds. La face de devant porte deux décrets de proxénie du

(1) *Mnemos.*, XLIII, p. 366 ss.

(2) Cf. G. Roux, *BCH*, 1953, p. 246.

III^e siècle, placés l'un au-dessous de l'autre dans un champ limité (1). Ils ont été votés le même jour et sont conçus dans les mêmes termes. Le premier décret est en l'honneur d'un citoyen de Ptolémaïs de Cyrénaïque, le second a trait à un habitant de Myndos en Carie. En publiant cette pierre inscrite, je disais que ses dimensions semblaient indiquer qu'elle avait fait partie du temple d'une divinité égyptienne ou plutôt d'un Πτολεμαῖον. Je suis maintenant d'avis que le bloc dont je parle provient de la démolition du temple des dieux égyptiens sur le versant de la Larissa (2), détruit probablement en même temps que le Bouleutérion, c'est-à-dire, si je conjecture bien, en 267. Ptolémaïs et Myndos (3) ont été toutes deux sous la domination des deux premiers Ptolémées (4). On sait par les monnaies que Myndos a connu le culte de Sérapis et d'Isis (5), et une inscription de la fin du III^e siècle trouvée dans le sanctuaire des dieux égyptiens à Théra se rapporte à l'offrande d'un Myndien (6) « pour le salut du roi Ptolémée, de la reine Arsinoé et de leur fils Ptolémée ».

Si les observations présentées ci-dessus sont justes, il s'ensuit que le temple de Sérapis et d'Isis dont je crois avoir fixé l'emplacement a été bâti suivant le devis d'un architecte d'Égypte. Il n'y a pas à s'en étonner ; le plan et l'aménagement d'un sanctuaire isiaque présentaient généralement un caractère tellement spécifique qu'il était tout indiqué, au III^e siècle, de faire appel à un constructeur alexandrin.

Aurès a montré en 1869 que le petit temple dorique qui se dressait jadis sur le cap Zéphyrion à l'Est d'Alexandrie était construit tout entier dans le système métrique de l'Égypte hellénistique (7). Il vaudrait la peine maintenant d'examiner dans quelle mesure la mensuration en pieds de 0 m. 35 se retrouve dans le protectorat ptolémaïque en pays grec. Voici quelques constatations provisoires :

1. La largeur de la terrasse d'Isis à Argos est de 14 m. 30, soit de 40 pieds ptolémaïques.

2. A Délos, dans le Sarapiéion *C* la mesure de 25 pieds ptolémaïques se répète plusieurs fois dans les pièces groupées autour de la cour du sanctuaire.

3. A Théra, le petit temple de Théa Basileia (8), qui n'est pas de forme grecque (9) et que Hiller von Gärtringen attribue aux Βασιλισταί (10),

(1) E. Schwyzler, qui a reproduit d'après ma publication l'une de ces deux inscriptions (*Ex.*, 92), dit à tort qu'elles se lisent sur deux côtés opposés de la pierre.

(2) Les murs du temple des dieux égyptiens à Orchomène portaient aussi des inscriptions (*IG*, VII, 3198 s.).

(3) *PW*, XVI, p. 1076.

(4) Cf. Beloch, *Griech. Gesch.*, IV², p. 337.

(5) Cf. D. Magie, *AJA*, 1953, p. 181.

(6) *IG*, XII, 3, 1389.

(7) *RA*, XX, 1869, p. 377 ss. Cf. Fr. Hultsch, *Metrologie*², p. 607.

(8) *Thera*, I, p. 306 s.

(9) Sorlin Dorigny, *Dict. Ant.*, V, p. 103.

(10) *Thera*, III, p. 167.

mesure 3 m. 59 sur 4 m. 18 (10×12 pieds). A l'intérieur, la hauteur de la *cella* est de 2 m. 90, mesure que Hiller retrouve dans deux pièces de la construction ptolémaïque qu'il appelle « Palazzo » (2 m. 80 à 2 m. 90 = 8 pieds) (1).

L'établissement du patronage des Lagides sur Athènes et sur une grande partie du territoire hellénique a dû être regardé à Alexandrie comme un succès sans pareil. Nul doute qu'on s'y soit évertué aussitôt à resserrer les liens traditionnels entre l'Égypte et l'Hellade. Une légende universellement connue avait pour théâtres la plaine argolique et la vallée du Nil. Tout le monde connaissait par les livres le récit des aventures d'Io et de Danaos, mythe déjà familier aux poètes épiques, largement divulgué par la tragédie attique, et qui reflétait d'anciens rapports réels entre Argos (ou, sinon, entre Rhodes, colonie d'Argos) et l'Égypte. Le jour de la libération d'Argos, le souvenir en a sans aucun doute refleuri à la cour et dans l'entourage de Ptolémée. Aussi ne peut-on guère croire que la création d'un sanctuaire (sagement hellénisé) des dieux égyptiens n'ait pas été pour Argos une des conséquences immédiates de sa délivrance. Aussi longtemps que la ville avait eu une garnison macédonienne, elle n'avait pas été libre d'accueillir Isis et Sérapis. Avant son entrée à la ligue achéenne, elle a secoué à deux reprises le joug macédonien, quitte à être obligée, la première fois, de chercher appui auprès des gouvernants alexandrins et, la seconde fois, de leur obéir plus strictement. Ce fut, comme je l'ai dit (2), pendant deux brèves périodes, de durée inconnue, mais dont la première est limitée par les années 278 et 272, et la seconde par les années 249 et 244. La première période correspond à la grande ère de diffusion des cultes égyptiens dans les régions helléniques affiliées au protectorat de Ptolémée Philadelphie (3). Ceci a été bien mis en lumière entre autres par Th. A. Brady, qui a traité en 1935 de la réception en Grèce des cultes ptolémaïques (4). L'auteur suppose, non sans raison, que l'État athénien reconnut tôt le culte de Sérapis (5) et que ce fut la reine Arsinoé qui favorisa la propagation de celui d'Isis (p. 13). Mais c'est sans preuve à l'appui qu'il regarde les cultes égyptiens du Péloponnèse (Épidaure, Mantinée) (6) comme issus de celui de Méthana (7), place forte occupée par Ptolémée II (8) (p. 32), qui

(1) Cf. *PW*, s. v. *Thera*, p. 2297.

(2) *Mnemos.*, 1915, p. 369 s. ; 1916, p. 223 ss.

(3) Cf. A. Moret, *Rois et dieux de l'Égypte*², 1923, p. 161 : « Au temps de l'hégémonie des Ptolémées, Sérapis et Isis, dieux politiques, partirent d'Alexandrie sur des vaisseaux de guerre avec les mercenaires égyptiens ; ils débarquèrent à Chypre, à Antioche, Délos, Athènes et en Sicile, où on leur éleva des temples » ; F. Cumont, *Relig. orient.*⁴, 1929, p. 24 s.

(4) Th. A. Brady, *The Reception of the Egyptian Cults by the Greeks*.

(5) Cf. Paus., I, 18, 4 : ιοῦσιν ἐς τὰ κάτω τῆς πόλεως Σαράπιδός ἐστιν ἱερόν, δν Ἀθηναῖοι παρὰ Πτολεμαίου θεὸν ἐσηγάγοντο.

(6) A côté d'Épidaure et de Mantinée, Brady nomme à tort Phigalie ; il cite *IG*, V, 2, 423, où le nom de Sérapis ne figure pas. Il aurait pu nommer Tégée (*ibid.*, 292), Hermione (Paus., II, 34, 10) et Trézène (Paus., II, 32, 6).

(7) Le temple de Méthana existait encore du temps de Pausanias (II, 34, 1).

(8) Beloch, *Griech. Gesch.*, IV², 1, p. 612 ; 2, p. 349 ; Hiller von Gärtringen, *IG*, IV², 1, p. xxvi ss.

lui octroya le nom d'Arsinoa. Brady ne mentionne pas le culte d'Argos, les inscriptions publiées en 1919 lui ayant échappé. Certes, nous ne possédons pas de documents fixant la date de fondation du sanctuaire ptolémaïque à Argos ; mais il est bien vraisemblable que, parmi les cités du Péloponnèse, la ville d'Inachos n'a pas tardé à rendre hommage aux divinités nilotiques. Après Brady, la diffusion des cultes égyptiens dans les milieux grecs a été traitée avec plus d'autorité par M.-P. Nilsson (1) et par D. Magie (2).

Par ailleurs, le culte de Sérapis et d'Isis n'est pas le seul que l'Argolide ait reçu d'Égypte. A neuf kilomètres au Sud de la Larissa, où résidait Athénaïa Poliade, se dressait, sur le mont Pontinos, qui domine Lerne, le temple d'Athéna Saïtis, c'est-à-dire, pour parler clairement, la demeure de Néith, déesse révérée dans le Delta, à Saïs (3). La réception de Néith ne peut être expliquée de même manière que celle d'Isis.

Dès la première moitié du ^{ve} siècle, le culte du dieu de Thèbes Ammon avait pénétré en Grèce, sans que son apparition eût été favorisée par des raisons politiques. De même, le culte d'Isis n'avait pas laissé indifférents les Grecs de l'époque classique, si bien qu'au moins dès le début du ^{III^e} siècle l'expansion de la religion isiaque, si profondément humaine, avait commencé à se manifester dans les régions méditerranéennes (4). Par contre, le culte cérémonieux de Néith, gardienne du trône et déesse guerrière, peu populaire qu'il était en Égypte même, n'était pas fait pour se propager dans le monde hellénistique. Il ne s'y rencontre que sur le seul mont Pontinos, endroit peu fréquenté, où ne pouvait guère se former une congrégation de fidèles. Il semble donc bien qu'il s'agisse là d'une fondation décrétée en haut lieu et censée propre à sceller l'adhérence d'Argos à la nouvelle sphère d'influence, sans la moindre velléité de capter la faveur populaire. Le culte de la divinité exotique, déjà identifiée avec Athéna par Amasis, symbolisait uniquement l'emprise du pouvoir ptolémaïque sur l'Argolide. On ignore jusqu'à quand ce culte a duré. Tout ce que nous savons, c'est que le sanctuaire d'Athéna Saïtis était déjà tombé en ruine à l'époque de Pausanias.

Il n'est pas malaisé de saisir la pensée des gouvernants de l'Égypte en cette matière. Platon fait dire dans le *Timée* (5) à un vieux prêtre égyptien contemporain de Solon que le culte d'Athéna fut institué à Athènes à l'époque préhistorique et passa de là, un millier d'années plus tard, à Saïs, ce qui expliquait la similitude des institutions des deux cités, ainsi

(1) M. P. Nilsson, *Gesch. griech. Relig.*, II, 1950, p. 118.

(2) D. Magie, *Egyptian Deities in Asia Minor*, *AJA*, 1953, p. 163 ss.

(3) Paus., II, 36, 8 : ἐπὶ κορυφῇ τοῦ ὄρους ἵερὸν Ἀθηνᾶς Σαΐτιδος, ἐπείπια ἔτι μόνα. A. Maury (*Hist. des relig. de la Grèce ant.*, III, p. 288), D. Mallet (*Le culte de Néït à Saïs*, 1888, p. 236 ss.), J. G. Frazer et A. Rusch (*PW*, XVI, p. 2192, 2218) ont correctement interprété l'épithète Saïtis. D'autres ont proposé d'attribuer à Σαΐτις le sens de Σώτειρα, ce qui est impossible, ou y ont flairé inconsidérément une dénomination préhellénique.

(4) D. Magie, *AJA*, 1953, p. 187.

(5) Plat., *Tim.*, p. 21, c ss.

que la conformité du genre de vie et de la mentalité de leurs habitants respectifs. Deux historiens du IV^e siècle, Phanodémos et Callisthène, suivaient la même tradition (1). Par contre, Diodore de Sicile nous fait part, du reste sans l'approuver personnellement, d'une version d'après laquelle le culte égyptien d'Athéna était plus ancien que le culte attique : Athènes serait à vrai dire une colonie de Saïs (2). Selon Proclus, Théopompe de Chios se serait déjà prononcé dans ce sens (3), et il y a même de grandes chances pour qu'il faille voir en lui l'auteur de la forme proégyptienne de ce conte fabuleux. Né vers 378-376, Théopompe fut un partisan dénué de scrupules des rois de Macédoine. Après la mort d'Alexandre, il se réfugia auprès de Ptolémée, qui le reçut d'abord mal, mais consentit finalement à le traiter avec clémence. Théopompe a bien pu croire agir sur l'esprit du Lagide en renchérissant sur la fable accréditée par le *Timée* de Platon.

Or, il n'y a pas exagération à penser qu'une même relation de colonie à métropole a pu être imaginée pour la ville d'Argos, qui avait elle aussi pour déesse tutélaire une Athéna Polias, que la propagande égyptienne ne pouvait guère manquer d'identifier avec Néïth.

Si Lerne joue un grand rôle dans l'histoire mythique de l'Argolide, c'est en grande partie, parce que, grâce à l'abondance de ses eaux et de sa situation au bord de la mer, elle était le principal lieu de délassement et de récréation pour la ville d'Argos (4). Mais une telle préférence des Argiens pour un site voisin ne suffit pas à expliquer le choix du mont attenant au bas-fond de Lerne pour y bâtir le temple de la déesse égyptienne. La raison de cette décision, c'est, si je ne me trompe, que Lerne passait, depuis fort longtemps, pour avoir été le théâtre de l'union de Zeus et d'Io, fille du roi d'Argos Inachos (5), alliance qui devait avoir des suites si lourdes de conséquences. Un mythe, qui remonte au moins à la fin du VII^e siècle, racontait qu'Io se réfugia en Égypte et y mit au monde le fils de Zeus, Epaphos, dont un descendant, nommé Danaos, retourna à Argos et y monta sur le trône. Plus tard, un auteur alexandrin se mit en devoir de cimenter davantage l'association de l'Égypte et de l'Argolide, dans un poème propageant l'identification d'Io avec Isis (6). Je reviendrai ailleurs sur cet audacieux syncrétisme.

Puisque je parle de Lerne et du mont Pontinos, je ne crois pas m'éloigner

(1) Procl. in *Timaeum*, p. 30, C.

(2) Diod., I, 28 s. (τοὺς Ἀθηναῖους δέ φασιν ἀποίκους εἶναι Σαυτῶν τῶν ἐξ Αἰγύπτου). Cécrops lui-même aurait été Égyptien. Cf. W. Weber, *Die ägypt.-griech. Terrakotten*, Text-Band, 1914, p. 111 s. ; P. Perdrizet, *Les terres cuites grecques d'Égypte* de la collect. Fouquet, I, 1921, p. 65 ss.

(3) Procl., l. l.

(4) L'antiquité n'a pas connu la fièvre paludéenne.

(5) Cf. Aesch., *Prom.*, 651 ss. : « Pars, enfant, dirige-toi vers Lerne et sa prairie herbeuse... afin que l'œil de Zeus soit délivré de son désir » (trad. Mazon).

(6) Cette assimilation, qu'Hérodote (II, 41) s'abstient de faire, peut parfaitement avoir été imaginée pour la première fois par des Rhodiens résidant à Naucratis. Mais rien ne prouve qu'il en ait été ainsi.

indûment de mon sujet en attirant ici l'attention sur un passage du *Prométhée* d'Eschyle qui a été déformé par une conjecture d'humaniste. Io y raconte ses mésaventures à Prométhée. Sitôt que Zeus s'est approchée d'elle, elle s'est vue métamorphosée en vache et poursuivie inlassablement par un taon. Avant de quitter le pays où elle avait grandi, et d'entreprendre sa longue et pénible pérégrination, elle dit avoir erré affolée dans les environs de Lerne :

ἡσσον πρὸς εὔποτόν τε Κερχνείας ῥέος
Λέρνης ἄκραν τε (1).

Kerchneia ou Kerychreia était située sur la route d'Argos à Tégée, au delà de l'Érasinos, mais en deçà de 'Ysiai (2). Le Kerchneias ſrēos est le Χείμαρρος que Pausanias rencontre sur ce chemin (3). Λέρνης ἄκραν τε est la leçon des manuscrits. A la suite de Canter, érudit du xvi^e siècle, les éditeurs s'accordent à la corriger en Λέρνης τε ἀρήνην, apparemment parce qu'ils connaissent à Lerne une source (il y en a même trois) et rien autre chose. "Ακρα signifie 1^o « cime », « sommet », « colline » ; 2^o « promontoire » ; 3^o « acropole », « citadelle » (4). Une hauteur défendable qui domine sur une ville était couramment appelée ἄκρα même si elle n'était pas fortifiée (5). Le génitif d'un nom de lieu joint à ἄκρα n'a rien qui doive surprendre. Xénophon mentionne τὴν Ἀθαρνίδα, τὴν Λαμψάκου ἄκραν, le promontoire de Lampsaque (6). Le promontoire non loin de Patara, ville de Lycie, est appelé tantôt Παταρητὶς ἄκρη (7), tantôt ἡ ἄκρα τῶν Πατάρων (8). Charax de Pergame se présente comme originaire γεραρῆς ἀπὸ Περγάμου ἄκρης (9). Les Carthaginois, écrit Polybe, avaient espéré investir une armée romaine sur le promontoire non loin d'Utique (κλείσαντες εἰς τὴν ἄκραν τὴν προσοῦσαν τῆς Ἰτύκης (10). Ailleurs, le même auteur dit plus brièvement : οἱ στρατηγοὶ κατήχθησαν εἰς τὴν τῆς Ἰτύκης ἄκραν (11), « les commandants romains firent une descente au promontoire d'Utique ». On ne manque donc pas de paral-

(1) Aesch., *Prom.*, 676 s.

(2) Paus., II, 24, 7. Cf. H. Lehmann, *Argolis*, I, p. 110.

(3) Paus., II, 36, 6 : τόν τε Ἐρασῖνον διαβήσει καὶ ἐπὶ τὸν Χείμαρρον ἀφίξει.

(4) Xen., *Anab.*, V, 2, 17-27 ; Hyper., *Pro Lycophr.*, frg. IV Kenyon : κατάληψιν ἄκρας. *Oest. Jahresh.*, 1904, p. 85 (inscription de Symé, I, 7) : τοῦ ναοῦ τοῦ ἐν τῇ ἄκρᾳ. Polyb., I, 10, 1 ; 11, 4 ; III, 101, 3 ; IV, 78 : Ἀλίφειραν, ἡ κεῖται μὲν ἐπὶ λόφου κρημνώδους πανταχόβιεν ... ἔχει δ' ἄκραν ἐν αὐτῇ τῇ κορυφῇ τοῦ σύμπαντος λόφου. VIII, 32 ss. : Annibal assiège la citadelle de Tarente, que l'auteur appelle alternativement ἄκρα et ἄκρόπολις. Parthen., fig. 8 : ἄκρα Βεληνίων. XXII ; Ael. *Var. hist.*, I, 25 : τοὺς ἐν τῇ ἄκρᾳ τῇ ἐν Σάρδεσι δεδεμένους ἄνδρας.

(5) Polyb., IV, 58 : Les Étoliens pénètrent dans la ville d'Aigeira, mais les habitants défendent avec succès leur ἄκρα, bien qu'elle fût ἀτείχιστος.

(6) Xen., *Hell.*, II, 1, 19.

(7) Dion. Perieg., 129 ; 507.

(8) Schol. Dion. Perieg., 129 ; Eust., *Periphr. ad Dion. Perieg.*, 504.

(9) Suid., s. v. Χάραξ.

(10) Polyb., XIV, 6, 7.

(11) Id., XXXVI, 4, 1.

lèles pour la Λέρνης ἄκρα d'Eschyle, l'éminence adjacente à Lerne (1), le mont Pontinos.

Une circonstance qui a pu contribuer à choisir le Pontinos pour y installer le culte du Delta, c'est que Lerne possédait un temple de Déméter dont le bois sacré (*ἄλσος*) s'étendait du pied du mont jusqu'au rivage de la mer ; on y célébrait des mystères appelés Lernaia (2). En effet, c'est à Déméter qu'Isis a communément été assimilée par les Grecs (3), tandis que Néith fut confondue avec Isis (4).

Y a-t-il d'autres traces d'ingérence égyptienne à Argos ? A gauche du chemin menant de la Deiras au sommet de la Larissa, Pausanias signale le monument funéraire des fils d'Aigyptos égorgés par les Danaïdes (5). Ce tombeau fictif était censé contenir les têtes des victimes ; les corps reposeraient à l'endroit qui fut le théâtre des noces sanglantes, c'est-à-dire à Lerne (6). Tant que le monument vu par le périégète n'aura pas été repéré et daté, il serait vain de prétendre qu'il fut érigé, à l'époque de la thalassocratie ptolémaïque, pour expier le méfait légendaire commis par Danaos à l'égard de l'Égypte. Mais, en soi, la chose n'aurait rien d'étonnant ; car on connaît des monuments élevés, aux époques hellénistique et romaine, à la mémoire d'Aigyptos, de Danaos et de sa fille Hypermestra. Un socle en calcaire du II^e siècle avant notre ère, conservé au musée d'Argos, portait une statue d'Hypermestra (7). Une base de statue cylindrique retirée d'un des murs de basse époque sur l'emplacement du Bouleutérion porte l'inscription suivante (8) :

Δαναὸν
Τι(βέριος) Κλαύδιος
'Αντίγονος.

Cf. Strab. VIII, 9 : ἔστι δὲ καὶ τάφος αὐτοῦ (sc. τοῦ Δαναοῦ) κατὰ μέσην τὴν τῶν Ἀργείων ἀγοράν. Pausanias signale un Δαναοῦ μνῆμα (9) et, dans le sanctuaire d'Apollon Lyceen, un θρόνος Δαναοῦ (10). A Patrai, un temple de Sérapis renfermait un μνῆμα Αἰγύπτου (11).

La description de l'agora d'Argos par Pausanias, enfin, contient un passage qui semble de nature à renforcer le soupçon d'infiltrations égypti-

(1) Voir la photographie des lieux dans J. Ponten, *Griech. Landschaften*, 1914, pl. 67.

(2) Paus., II, 36, 7-37, 2.

(3) Herod., II, 59 : Ἰσις δέ ἔστι κατὰ τὴν Ἑλλήνων γλώσσαν Δημήτηρ, 156.

(4) Plut., *De Is. et Osir.*, 9 : τὸ δ' ἐν Σάξει τῆς Ἀθηνᾶς, ἣν καὶ Ἰσιν νομίζουσιν, ἔδοις. 62 : τὴν μὲν γὰρ Ἰσιν πολλάκις τῷ τῆς Ἀθηνᾶς ὀνόματι καλοῦσι. P. Perdrizet, *op. l.*, I, p. 69 s.

(5) Paus., II, 24, 2.

(6) Selon la *Bibliothèque* d'Apollodore (II, 22), les têtes auraient été ensevelies à Lerne et les corps à Argos, hors des murs (*πρὸ τῆς πόλεως*).

(7) *IG*, IV, 656.

(8) *Mnemos.*, 1919, p. 166, XII.

(9) Paus., II, 20, 6.

(10) Paus., II, 19, 5.

(11) Paus., VII, 21, 13.

santes tardives dans la mythologie argienne (1). L'auteur y mentionne d'abord un temple d'Artémis Peithô consacré par Hypermnestre. Il nomme ensuite un lieu appelé Delta (*χωρίον καλούμενον Δέλτα*) ; l'explication qu'on lui donna de ce nom insolite lui ayant déplu, il résolut de la passer sous silence. Devant le temple d'Artémis se dressaient un autel de *Ζεὺς Φύξιος*, un *μνῆμα* pour Hypermnestre, mère d'Amphiaraos, et un autre pour Hypermnestre fille de Danaos, qui le partageait avec son mari Lynkeus fils d'Aigyptos. Zeus Phyxios est le patron des fugitifs ; Hypermnestre était une réfugiée égyptienne. La dénomination « Delta » surprend à Argos. En Égypte, c'était le nom 1^o de la plaine alluviale du Nil, en raison de sa forme triangulaire, 2^o d'une partie déterminée de celle-ci, et 3^o d'une *κώμη* située à la bifurcation du fleuve (2).

W. VOLLMGRAFF.

(1) Paus., II, 21, 1-2.

(2) Strab., XVII, 4 : *τὸ δ' ἐπὶ τῇ κορυφῇ χωρίον ὄμωνύμως κέκληται ... καὶ ἡ κώμη δὲ ἡ ἐπ' αὐτῷ καλεῖται Δέλτα.*